

COLAS SA

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FORVIS MAZARS SA

45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

À l'assemblée générale

COLAS SA

1, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société COLAS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Contrats de construction (notes 2.13.1, 4.2, 11.2 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les notes 2.13.1 « Principes et méthodes comptables – Définition des produits de l'activité » de l'annexe aux comptes consolidés présente la méthode comptable dite de l'avancement pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat sur les chantiers réalisés. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la Direction sur l'établissement des budgets à fin d'affaires. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par chantier et la mise en œuvre de revues, avec les responsables financiers et opérationnels, de contrats significatifs.

Provisions non courantes pour litiges et contentieux Travaux (Notes 2.11.3 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

La note 2.11.3 « Principes et méthodes comptables - Provisions non courantes – litiges, contentieux, réclamation, travaux » de l'annexe aux comptes consolidés présente les méthodes comptables relatives aux provisions pour couvrir les risques liés à l'activité de la Société et en particulier les risques sur chantiers. Votre société constitue des provisions pour couvrir ces risques. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 20 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

FORVIS MAZARS SA



Amélie Jeudi de Grissac

Hugues Gérard

Jean-Marc Deslandes

Blandine Rolland



États financiers consolidés du Groupe Colas

Au 31 décembre 2025

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

État consolidé des produits et charges comptabilisés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

État consolidé des flux de trésorerie

Annexe aux états financiers consolidés

Bilan consolidé

| En millions d'euros | Notes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------|---------------|---------------|
| Immobilisations corporelles | 3.2.1 | 2 254 | 2 332 |
| Droits d'utilisation des actifs loués | 3.2.2 | 847 | 808 |
| Immobilisations incorporelles | 3.2.3 | 184 | 197 |
| Goodwill | 3.2.4 | 945 | 939 |
| Coentreprises et entités associées | 3.2.6 | 363 | 383 |
| Autres actifs financiers non courants | 3.2.5 | 107 | 113 |
| Impôts différés actifs | 7 | 167 | 157 |
| Actif non courant | | 4 867 | 4 929 |
| Stocks | 4.1 | 759 | 813 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 4.1 | 74 | 51 |
| Clients et comptes rattachés | 4.1 | 2 427 | 2 470 |
| Actifs sur contrats clients | 4.1/4.2 | 879 | 832 |
| Actifs d'impôts courants | 4.1 | 41 | 46 |
| Autres créances courantes | 4.1 | 616 | 664 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.3 | 1 711 | 1 504 |
| Instruments financiers - Couverture des dettes financières | 18 | 5 | 15 |
| Autres actifs financiers courants | 18 | 8 | 7 |
| Actif courant | | 6 520 | 6 402 |
| Total actif | | 11 387 | 11 331 |
| Capital social | | 49 | 49 |
| Primes et réserves | | 2 882 | 2 816 |
| Réserve de conversion | | (89) | 76 |
| Résultat net part du Groupe | | 295 | 310 |
| Capitaux propres (part du Groupe) | | 3 137 | 3 251 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 28 | 27 |
| Capitaux propres | 5 | 3 165 | 3 278 |
| Dettes financières non courantes | 8 | 132 | 155 |
| Obligations locatives non courantes | 10 | 737 | 721 |
| Provisions non courantes | 6.1 | 794 | 713 |
| Impôts différés passifs | 7 | 128 | 118 |
| Passif non courant | | 1 791 | 1 707 |
| Dettes financières courantes | 8 | 58 | 85 |
| Obligations locatives courantes | 10 | 237 | 214 |
| Passifs d'impôts courants | 11.1 | 112 | 114 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 11.1 | 2 192 | 2 289 |
| Passifs sur contrats clients | 11.2 | 1 505 | 1 384 |
| Provisions courantes | 6.2/11.2 | 525 | 487 |
| Autres passifs courants | 11.1 | 1 482 | 1 454 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques | 8 | 314 | 312 |
| Instruments financiers - Couverture des dettes financières | 18 | 3 | 2 |
| Autres passifs financiers courants | 18 | 3 | 5 |
| Passif courant | | 6 431 | 6 346 |
| Total capitaux propres et passif | | 11 387 | 11 331 |
| Endettement financier net (-) Excédent financier net (+) | | 1 209 | 965 |

Compte de résultat consolidé

| En millions d'euros | Notes | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|-------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires (1) | 12 | 16 020 | 15 907 |
| Achats consommés | | (7 463) | (7 660) |
| Charges de personnel | | (4 254) | (4 278) |
| Charges externes | | (3 076) | (3 077) |
| Impôts et taxes | | (142) | (148) |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 4.4 | (301) | (332) |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des droits d'utilisation des actifs loués | 4.4 | (239) | (207) |
| Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées | 4.4 | (225) | (134) |
| Variations des stocks de production | | (11) | 4 |
| Autres produits d'exploitation (2) | 13.1 | 444 | 665 |
| Autres charges d'exploitation | 13.1 | (174) | (196) |
| Résultat opérationnel courant | | 579 | 544 |
| Autres produits opérationnels | 13.2 | - | - |
| Autres charges opérationnelles | 13.2 | (42) | - |
| Résultat opérationnel | | 537 | 544 |
| Produits financiers | | 79 | 35 |
| Charges financières | | (91) | (65) |
| Coût de l'endettement financier net (-)/ produit de l'excédent financier net (+) | 14.1 | (12) | (30) |
| Charges d'intérêts sur obligations locatives | | (46) | (41) |
| Autres produits financiers | 14.2 | 12 | 16 |
| Autres charges financières | 14.2 | (20) | (28) |
| Impôt | 15 | (195) | (178) |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées | 3.2.6 | 22 | 31 |
| Résultat net des activités poursuivies | | 298 | 314 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | |
| Résultat net | | 298 | 314 |
| Résultat net part du Groupe | | 295 | 310 |
| Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | 3 | 4 |
| (1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'international | | 9 423 | 9 435 |
| (2) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres | 4.4 | 131 | 133 |

État consolidé des produits et charges comptabilisés

| En millions d'euros | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net | 298 | 314 |
| Éléments non recyclables en résultat net | | |
| Ecart actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (4) | (13) |
| Impôts sur éléments non recyclables en résultat net | 1 | 4 |
| Éléments recyclables en résultat net | | |
| Ecarts de conversion | (141) | 27 |
| Réévaluation des actifs de couverture | 4 | 7 |
| Impôts sur éléments recyclables en résultat net | (0) | - |
| Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées | (24) | 8 |
| Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres | (164) | 33 |
| Produits et charges nets comptabilisés | 134 | 347 |
| Dont part du Groupe | 132 | 343 |
| Dont part des participations ne donnant pas le contrôle | 2 | 4 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| En millions d'euros | Capital Prime d'émission | Réserves liées au capital et Report à nouveau | Réserves et Résultat consolidés | Actions propres détenues | Opérations affectées directement en capitaux propres | Total Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|--------------------------|---|---------------------------------|--------------------------|--|--------------|---|--------------|
| Situation au 31/12/2023 | 455 | 1 019 | 1 643 | (2) | 63 | 3 178 | 20 | 3 198 |
| Mouvements exercice 2024 | | | | | | | | |
| Résultat net | | | 310 | | | 310 | 4 | 314 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (1) | | | | | 33 | 33 | - | 33 |
| Résultat net et produits et charges comptabilisés | - | - | 310 | - | 33 | 343 | 4 | 347 |
| Opérations nettes sur capital et réserves | | (150) | 150 | | | - | | - |
| Acquisitions et cessions d'actions propres | | | (2) | 2 | | | | |
| Distribution | | | (269) | | | (269) | (2) | (271) |
| Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers) | | | | | (1) | (1) | 5 | 4 |
| Situation au 31/12/2024 | 455 | 869 | 1 832 | - | 95 | 3 251 | 27 | 3 278 |
| Mouvements exercice 2025 | | | | | | | | |
| Résultat net | | | 295 | | | 295 | 3 | 298 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (1) | | | | | (163) | (163) | (1) | (164) |
| Résultat net et produits et charges comptabilisés | - | - | 295 | - | (163) | 132 | 2 | 134 |
| Opérations nettes sur capital et réserves | | (41) | 41 | | | - | | - |
| Distribution | | | (248) | | | (248) | (1) | (249) |
| Paiements fondés sur des actions | | | 2 | | | 2 | | 2 |
| Situation au 31/12/2025 | 455 | 828 | 1 922 | - | (68) | 3 137 | 28 | 3 165 |

(1) dont variation de la réserve de conversion :

| En millions d'euros | Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|------------------------------------|--------------|---|--------------|
| Sociétés contrôlées | (140) | (1) | (141) |
| Coentreprises et entités associées | (24) | - | (24) |
| Total | (164) | (1) | (165) |

État consolidé des flux de trésorerie

| En millions d'euros | Notes | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|-------|---------------|---------------|
| Résultat net des activités poursuivies | | 298 | 314 |
| Retraitements : | | | |
| Quote-part du résultat des coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus | | 38 | 14 |
| Dividendes des sociétés non consolidées | | (1) | (3) |
| Dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes | | 389 | 351 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués | | 238 | 207 |
| Plus et moins-values de cession d'actifs | | (80) | (72) |
| Impôts y compris dettes sur positions fiscales incertaines | | 195 | 178 |
| Impôts décaissés | | (177) | (205) |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie | | 2 | 9 |
| CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés | | 902 | 793 |
| Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives | | 58 | 71 |
| Variation du BFR lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes | 22.2 | 155 | 275 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité (a) | | 1 115 | 1 139 |
| Prix d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 3.1 | (339) | (321) |
| Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles | 3.1 | 110 | 81 |
| Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles | | 15 | (8) |
| Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés | | | (15) |
| Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises | | (86) | (29) |
| Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées | | 13 | 25 |
| Dettes nettes sur activités consolidées | 22.2 | 1 | 5 |
| Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolidées | | 6 | 5 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (b) | | (280) | (257) |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | | (248) | (269) |
| Dividendes versés par les sociétés intégrées aux participations ne donnant pas le contrôle | | (1) | (2) |
| Augmentation des dettes financières courantes et non courantes | | 318 | 657 |
| Diminution des dettes financières courantes et non courantes | | (357) | (671) |
| Remboursement des obligations locatives | | (236) | (201) |
| Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives | | (58) | (71) |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | 7 | (9) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c) | | (575) | (566) |
| Incidence des variations des cours des devises (d) | | (55) | 9 |
| Variations de la trésorerie nette (a+b+c+d) | | 205 | 325 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | | 1 192 | 867 |
| Flux nets | | 205 | 325 |
| Trésorerie nette à la clôture | | 1 397 | 1 192 |

Annexe aux états financiers consolidés

Sommaires des notes annexes

| | |
|---|----|
| NOTE 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE | 8 |
| NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE | 9 |
| NOTE 3. ACTIF NON COURANT | 30 |
| NOTE 4. ACTIF COURANT | 40 |
| NOTE 5. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS | 43 |
| NOTE 6. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES | 44 |
| NOTE 7. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES | 47 |
| NOTE 8. DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES | 48 |
| NOTE 9. PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | 52 |
| NOTE 10. OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES | 53 |
| NOTE 11. PASSIFS COURANTS | 54 |
| NOTE 12. CHIFFRE D'AFFAIRES | 55 |
| NOTE 13. RESULTAT OPERATIONNEL | 56 |
| NOTE 14. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS | 57 |
| NOTE 15. IMPOT | 58 |
| NOTE 16. RESULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITES POURSUIVIES ET RESULTAT NET DILUE PAR ACTION | 59 |
| NOTE 17. INFORMATION SECTORIELLE ET AUTRES INDICATEURS FINANCIERS | 59 |
| NOTE 18. INSTRUMENTS FINANCIERS | 60 |
| NOTE 19. ENGAGEMENTS HORS BILAN | 62 |
| NOTE 20. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL | 63 |
| NOTE 21. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 66 |
| NOTE 22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE | 68 |
| NOTE 23 : DIFFERENDS ET LITIGES | 69 |
| NOTE 24. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 70 |
| NOTE 25. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES | 71 |

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Périmètre au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, Colas SA consolide 490 entités contre 482 à fin 2024.

| Nombre de sociétés consolidées | 2025 | 2024 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Sociétés contrôlées | 308 | 307 |
| Activités conjointes | 56 | 58 |
| Coentreprises et entités associées | 127 | 117 |
| Total | 491 | 482 |

Les principales sociétés du Groupe sont détaillées en Note 25.

1.2 Faits significatifs

1.2.1 Faits significatifs de l'exercice 2025

- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. La charge d'impôt du Groupe comprend une contribution exceptionnelle relative à l'impôt sur les sociétés françaises prévue par la Loi de Finance 2025 pour 17 millions d'euros, incluant une partie de la totalité de la surtaxe basée sur le résultat taxable 2024 (charge de 8 millions d'euros) et une partie de la surtaxe basée sur le résultat taxable 2025 comptabilisée (charge de 9 millions d'euros).
- Le 5 août 2025, Colas Inc., filiale américaine de Colas, a annoncé avoir signé un protocole d'accord visant à acquérir 100 % des titres de la société Suit-Kote, jusqu'alors détenus par la famille Suits, fondatrice de l'entreprise en 1921, pour un montant de plus de 450 millions de dollars américains. Suit-Kote est spécialisée dans la distribution de bitume liquide, dans la fabrication de mélanges d'émulsion, ainsi que dans les services de construction et de préservation des chaussées dans plusieurs États du nord-est des États-Unis. Avec plus de 750 employés, Suit-Kote génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 500 millions de dollars américains. Le dossier est en cours d'instruction par l'autorité américaine de la concurrence.
- Le résultat opérationnel intègre une charge non courante de 42 M€ correspondant à une provision de 30 M€ pour prise en compte de nouveaux éléments sur un dossier de Colas Rail à l'international remontant à 2011 et une provision de 12 M€ sur un dossier aux USA.

1.2.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2024

Néant.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2025

Le Groupe n'a pas connaissance d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.1 Les activités du Groupe

Colas est un leader mondial de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Les activités routières représentent environ 90 % de l'activité totale et comprennent :

- la construction et l'entretien de routes, autoroutes, pistes d'aéroport, plateformes portuaires, industrielles et logistiques, aménagements urbains, voies de transports en commun en site propre, aires de loisirs, mais également des activités de sécurité et signalisation routière, gestion de trafic, fabrication, pose et maintenance d'équipements de sécurité. Ces projets peuvent être réalisés via des activités de concession et de gestion d'infrastructures, notamment autoroutières, aéroportuaires, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains ;
- le génie civil (petits et grands ouvrages) ainsi qu'une activité de bâtiment (construction neuve, réhabilitation et démolition/déconstruction) réalisée par les filiales routières dans certaines régions ;
- la production et le recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume) en amont de la construction, à partir d'un réseau international dense de carrières, usines d'émulsion, centrales d'enrobage et centrales à béton.

Colas opère également dans d'autres secteurs opérationnels qui représentent environ 10 % de l'activité totale :

- l'activité ferroviaire qui comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien d'infrastructures ;
- l'activité de transport d'eau et d'énergie qui comprend la pose et l'entretien de pipelines et canalisations.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe Colas intègrent les comptes de la société Colas et de ses filiales.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 février 2026 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale mixte du 23 avril 2026.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont établis en millions d'euros (sauf mention contraire) et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2024.

2.2.1 Evolutions du référentiel de normes, des règles et des méthodes comptables

Au 31 décembre 2025, le Groupe Colas a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2024, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2025.

- **Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2025**

- **Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité**

Le 12 novembre 2024, la Commission européenne a adopté les amendements à la norme IAS 21 relatifs à l'absence de convertibilité d'une monnaie. Ils précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité. Le Groupe n'a pas identifié de devises susceptibles d'être concernées par une absence de convertibilité au 31 décembre 2025.

- **Principales normes, amendements et interprétations essentiels d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe**

- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Corporate Power Purchase Agreements**

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Corporate Power Purchase Agreement – CPPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :

- clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) aux contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie) ;
- permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
- et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.

Ces amendements ont été adoptés le 1^{er} juillet 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1er janvier 2026. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de ces amendements sur les comptes consolidés.

- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers**

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours).

Ces amendements ont été adoptés le 28 mai 2025 par l'Union européenne et seront applicables au 1er janvier 2026. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de ces amendements sur les comptes consolidés.

- **Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne**

- **IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :

- L'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
- L'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
- La revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient les plus utiles aux investisseurs.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, sera applicable au 1^{er} janvier 2027 avec une application rétrospective. Elle pourra faire l'objet d'une application anticipée dès 2026. Son impact sur la présentation des états financiers et de l'annexe aux comptes est en cours d'analyse par le Groupe, qui n'a pas prévu d'anticiper son application.

2.2.2 Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations qui reposent notamment sur des hypothèses. Elles peuvent concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon continue sur la base de l'expérience passée et des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient le cas échéant, par la suite, différer sensiblement de ces estimations.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations (note 3.2.4 de l'annexe), de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.7.2 et 2.11.2 de l'annexe), et des marges à fin d'affaires des opérations de construction (note 2.13.1 de l'annexe).

Le Groupe fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités, l'identification de contrats de location, l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

2.2.3 Actifs ou activités détenues en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et de l'état consolidé des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2.4 Enjeux climatiques

La politique climat de Colas repose sur six axes :

- Intégrer les enjeux du changement climatique dans la stratégie du Groupe ;
- Réduire l'intensité carbone des émissions directes liées aux industries et à la flotte de véhicules et engins ;
- Développer et promouvoir des produits, techniques et solutions à plus faible empreinte carbone ;
- Fiabiliser la comptabilité carbone des activités ;
- Contribuer à la neutralité carbone et réduire les émissions des clients et usagers ;
- Intégrer dans les activités les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

- **Principales opportunités et principaux risques identifiés**

Les principales opportunités identifiées par Colas sont issues du développement de solutions contribuant aux transitions énergétiques, fondées sur la nature et favorisant l'économie circulaire.

Les principaux risques identifiés par Colas portent, d'une part, sur les risques physiques, qui concernent plus particulièrement les sites fixes, notamment industriels, et d'autre part sur les risques de transition. Démarrée en 2025, l'étude des impacts des risques liés au changement climatique permettra de construire les plans d'adaptation aux risques physiques.

Les conséquences du réchauffement climatique (élévation des températures, sécheresses et inondations, érosion des zones côtières, montée du niveau des mers, etc.) peuvent affecter la résilience d'un nombre croissant d'ouvrages et avoir un impact sur l'efficacité de la production industrielle (stress hydrique par exemple). La multiplication des épisodes de canicule et les événements météorologiques extrêmes (ouragans, inondations, incendies, etc.) sont également susceptibles d'affecter l'exécution de certains chantiers, avec des impacts sur la productivité, les frais de fonctionnement, les primes d'assurance et donc sur la rentabilité des opérations. La matérialisation de ces risques peut aller jusqu'à l'interruption de l'exploitation des sites de production situés dans les zones concernées.

Parmi les risques de transition liés à l'adaptation de Colas aux évolutions juridiques, techniques ou réglementaires, on peut citer les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (l'entrée en application du MACF au 1^{er} janvier 2026, le risque d'augmentation du montant des taxes et du coût des matières premières, l'élargissement de la réglementation liée au UE-ETS, ou encore les incertitudes de marché liées aux projections d'éventuelles taxes carbone sur les énergies fossiles ou aux conséquences réglementaires), les risques d'approvisionnement (risque de retards ou des ruptures d'approvisionnement ainsi que de fluctuation du coût de ces matières premières) et les risques liés aux obligations réglementaires (risque consécutif au remplacement de certaines techniques existantes par des solutions moins émissives en gaz à effet de serre).

A ce jour, l'impact du marché européen des quotas d'émissions (EU-ETS) est faible pour Colas car à peine 2% du scope 1 (soit 34 000 TeqCO₂) est soumis au système de quotas d'émissions EU-ETS. Il s'agit de centrales d'enrobage mobiles et centrales d'enrobage fixes, principalement en Belgique, au Danemark et en France.

- **Stratégie climat et gouvernance**

La stratégie climat de Colas a été définie par la direction générale du Groupe, validée par le conseil d'administration et son déploiement est piloté par l'intermédiaire d'un comité Carbone animé par la direction Environnement, avec la participation de sponsors carbone des business units géographiques et de directeurs fonctionnels. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été révisés fin 2024 à -46,5% sur les scopes 1 et 2 et à -30% sur le scope 3a entre 2019 et 2030.

Ces objectifs ont été certifiés selon la méthodologie Science Based Targets Initiative (SBTi). Cette certification atteste que les engagements sont en adéquation avec les données scientifiques actuelles sur le climat et sont conformes à l'Accord de Paris, dont l'objectif est de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5°C. Cette trajectoire de décarbonation certifiée permet aussi d'être conforme au cadre et aux exigences de la réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Afin que la performance environnementale puisse être pilotée d'une façon concomitante à la performance financière, la stratégie climat est intégrée dans le cycle de management. Ainsi, en 2025, le Groupe Colas a mis en place, en cohérence avec le cycle de

durabilité du Groupe Bouygues, le cycle de management du carbone. Sur la base des outils de simulation de la trajectoire à 2030 sur les scopes 1, 2 et 3a, les différentes filiales de Colas poursuivent l'identification des leviers qui permettront d'atteindre leur trajectoire de décarbonation en identifiant les économies de CO₂ ainsi que les budgets associés.

En complément des scénarii de décarbonation établis par chacune des filiales de Colas, des priorités d'atténuation des GES ont été définies par familles d'actions et de nouveaux modèles économiques basés notamment sur les principes de l'économie circulaire sont conçus et mis en œuvre. Colas a élaboré une estimation prévisionnelle des émissions GES en précisant comment la cohérence avec le plan stratégique est assurée (évolution des offres, nouveaux process, investissements, organisation des équipes, etc.). Des indicateurs de performance sont associés aux principaux leviers de décarbonation et suivis chaque année.

Le conseil d'administration et le comité de sélection et de rémunération veillent à ce que la rémunération variable du directeur général soit cohérente avec les objectifs de performance de la société, afin qu'elle soit alignée sur l'intérêt social et la stratégie à moyen/long terme de la société. Elle est évaluée en fonction de trois critères extra-financiers liés à la conformité et à la performance RSE du Groupe (climat et environnement, mixité et santé-sécurité) qui représentent une part importante de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux (jusqu'à 40% de la rémunération fixe annuelle pour l'année 2025, dont 10% pour le critère relatif au climat).

- **Stratégie d'adaptation mise en œuvre par Colas et impact sur les états financiers**

Lors de la préparation des états financiers, le Groupe a analysé les impacts potentiels identifiés à ce jour des changements climatiques. Cette analyse n'a pas conduit à date, à remettre en question les durées de vie et les valeurs résiduelles et recouvrables des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation des actifs loués.

Colas n'a pas identifié à ce jour d'actifs significatifs dont la durée d'utilité devrait être réduite pour des raisons réglementaires ou d'acceptabilité, ou qu'il conviendrait d'abandonner.

Dans le cadre du cycle financier, les coûts associés aux trajectoires de décarbonation sont pris en compte dans les budgets utilisés pour les tests d'impairment.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Colas exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

2.3.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La plupart des partenariats de Colas organisés sous forme de sociétés en participation (SEP) correspondent à des activités conjointes.

2.3.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et les dividendes perçus sont présentés dans la capacité d'autofinancement nette.

2.4 Regroupements d'entreprises

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "*goodwill* complet"), ou
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "*goodwill* partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le *goodwill* est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs corporels et incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant.

Les *goodwill* négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées" (note 2.7.5. de l'annexe), conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (cf. note 2.13.2 de l'annexe) lorsqu'ils sont significatifs.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les *goodwill* déterminés antérieurement au 1er janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont présentés en « variation de la réserve de conversion » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - o des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement d'amortissements fiscaux accélérés dont l'imposition est différée,
 - o des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2025, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés au taux adopté, soit 25,83 % pour 2025 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.7 Actif non courant

2.7.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

Principales durées d'utilisation retenues

| | |
|--|-----------------|
| Terrains | (voir ci-après) |
| Constructions hors exploitation | 20 à 40 ans |
| Constructions industrielles | 10 à 20 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | 5 à 20 ans |
| Autres immobilisations corporelles (Matériel de transport et de bureau) | 3 à 10 ans |

Les terrains nus ou bâtis ne sont pas amortis, mais font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation.

Terrains de gisement : ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement, sans que la durée totale d'amortissement puisse excéder 40 ans.

Le montant cumulé des amortissements ne peut être inférieur à l'amortissement calculé selon le mode linéaire.

Lorsqu'une immobilisation exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée ou vendue, les coûts d'emprunts directement attribuables à son acquisition ou sa construction sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cessions sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels" (note 2.13.2 de l'annexe).

Les durées d'amortissement sont revues annuellement, et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées, et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.7.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs aux actifs immobiliers. Ces contrats portent sur la location de bureaux.

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, c'est-à-dire les contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. La charge de loyer de ces contrats de location pour lesquels l'une de ces deux exemptions s'applique est comptabilisée dans les « Charges Externes » au compte de résultat (cf. note 13 de l'annexe).

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation chez Colas sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers et à des équipements.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative (note 2.11.2 de l'annexe) ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ; et
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

Lorsque le Groupe réalise une opération de cession-bail, correspondant à la vente au sens de la norme IFRS 15 d'un bien à un tiers pour le reprendre en location en tant que preneur, le droit d'utilisation est calculé selon la proportion de la valeur nette comptable antérieure du bien transféré, et représente le droit d'utilisation que le Groupe conserve. Cette proportion est basée sur le rapport des obligations locatives ramenées sur le prix de vente du bien. De même le résultat de cession n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur. Au tableau des flux de trésorerie, le prix de cession est classé en opérations d'investissement pour la partie cédée et en opérations de financement pour la partie conservée (correspondant à la dette sur obligations locatives).

2.7.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ; ou
- s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- Droits d'exploitation des carrières
- marques et relations clientèle qui ont été reconnues dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.
- frais de développement :
 - o Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable) ;
 - o Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- concessions, brevets et droits assimilés.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée.

Ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation », sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 2.13.2 de l'annexe).

2.7.4 Autres immobilisation incorporelles

Néant

2.7.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des *goodwill* est comparée à leur valeur recouvrable.

Méthode retenue pour les tests de dépréciation :

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Les groupes d'UGT correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe.

- UGT Routes Métropole / DOM-OI / Holding : regroupe les activités routières et les activités de Sécurité-signalisation en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer et dans l'Océan Indien, ainsi que le siège social de Colas ;
- UGT Routes EMEA (Europe – Middle East – Africa) : regroupe les activités routières en Europe (hors France), au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique Latine ;
- UGT Routes Etats-Unis : regroupe l'activité routière aux Etats-Unis d'Amérique ;
- UGT Routes Canada : regroupe l'activité routière au Canada ;
- UGT Routes Asie / Pacifique : regroupe les activités routières en Asie, Océanie;
- UGT Ferroviaire : regroupe l'activité ferroviaire en France et à l'international ;
- UGT Transport d'eau et d'énergie: regroupe les activités de transport d'eau et d'énergie en France et à l'international.

La valeur recouvrable est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) appliquée de la manière suivante :

- Les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à trois ans élaboré par le management en charge de l'UGT, et présenté au Conseil d'administration de Colas ;
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital, en utilisant pour les capitaux propres un panel de sociétés comparables et pour l'endettement donné deux hypothèses : une structure d'endettement 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2) ;
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif après charges de loyer et d'un taux de croissance à l'infini.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives :

- Dans le cas où la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable sur les deux hypothèses, des sensibilités aux différents paramètres sur la base des deux hypothèses sont analysées ;
- Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable sur au moins une des deux hypothèses, une estimation plus fine est effectuée, par exemple en ayant recours à un évaluateur indépendant, afin de déterminer la valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan consolidé s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité sur le *goodwill* existant et ne peut pas faire l'objet d'une reprise pour cette part.

La prise en compte des effets de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation décrite ci-avant est une méthode de simplification acceptée.

Test de dépréciation de la participation dans les coentreprises et entités associées :

Le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une coentreprise ou d'une entité associée n'étant pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions de la norme IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation et peut faire l'objet d'une reprise.

2.7.6 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés (y compris les prêts liés) sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées soit dans les capitaux propres en "Éléments non recyclables en résultat net", soit au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers", selon l'option retenue par le Groupe pour chacun de ces titres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Concernant les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif, et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IFRS 9, une dépréciation est constatée dès la comptabilisation initiale, reflétant le risque de défaut attendu dans les douze prochains mois. Cette dépréciation est enregistrée en compte de résultat (note 3.2.6 de l'annexe).

Contrats de concession et PPP (partenariat public-privé) :

Le Groupe détient des participations titulaires de contrats de concessions/PPP (partenariat public-privé) qui sont traités conformément à l'interprétation IFRIC 12. Ces contrats sont analysés au cas par cas.

Dans le cas de la méthode de la créance financière, la créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et elle est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par la norme IFRS 9.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

2.8 Actif courant

2.8.1 Stocks

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.8.2 Programmes immobiliers

Néant.

2.8.3 Programmes et droits de diffusion

Néant.

2.8.4 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

2.8.5 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients représentent le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.8.6 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 Instruments financiers

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2.9.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

2.9.1.1 Exposition au risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes puisque la moitié de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro, et que les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Plus d'un quart de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

Une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques pays.

2.9.1.2 Exposition au risque de taux

Les dettes financières à long terme font l'objet de couverture à taux fixe, et ne sont donc pas sensibles au risque de taux. Les dettes financières à court terme sont à taux variables ; elles sont en partie compensées par la trésorerie disponible placée à taux variable. Des couvertures contre le risque de taux sont mises en place au cas par cas.

L'exposition du Groupe au risque de taux est donc limitée à la dette à court terme.

2.9.1.3 Exposition au risque sur matières premières

Le Groupe a une sensibilité aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers dans l'activité routière, ainsi qu'à certains métaux dans les activités de sécurité signalisation et ferroviaire.

2.9.1.4 Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de dépendance commerciale vis-à-vis d'un client spécifique du fait de la diversité de son portefeuille de clients.

La qualité des contreparties (fournisseurs, sous-traitants, partenaires bancaires, etc.) fait l'objet d'analyses et de suivi. Suivant le cadre contractuel et commercial, il peut être fait appel à des garanties bancaires ou à des assurances.

La trésorerie positive détenue dans les filiales opérationnelles et les sociétés de projets fait l'objet d'un suivi et d'une analyse réguliers. Les placements sont sans risque en capital (OPCVM Monétaires, Dépôts à Terme, Comptes à Terme, ...), n'excèdent pas une maturité supérieure à 3 mois et sont réalisés auprès de contreparties bancaires de premier rang.

2.9.1.5 Risque sur action

Le Groupe n'est pas exposé au risque sur actions.

2.9.2 Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités à des produits comme :

- les achats et ventes à terme de devises, les swaps de devises, les cross-currency swaps, les achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, les future rate agreements, les achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes à terme de contrats, les swaps et options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et spécifique à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées, y compris Colas SA.

2.9.3 Règles de couverture

2.9.3.1 Risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire ; si le sous-jacent de la couverture disparaît (prestation non réalisée, commande annulée, etc.), l'opération de couverture est immédiatement dénouée.

Dans le cadre de l'optimisation de la trésorerie du Groupe par la conversion d'excédents prêtés ou empruntés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires, des couvertures de change à terme peuvent être utilisées pour annuler le risque de change.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

2.9.3.2 Risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau du Groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette par des swaps, des *future rate agreements* ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

2.9.3.3 Risque sur matières premières

Le principe est de couvrir, au niveau du Groupe, tout ou partie de l'exposition de contrats spécifiques aux variations du coût des matières premières.

2.9.4 Méthodes comptables appliquées en matière d'instruments financiers

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à trois types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture d'investissements nets à l'étranger : la variation de la valeur intrinsèque de l'instrument de couverture est comptabilisée en capitaux propres jusqu'au dénouement de l'opération.

2.10 Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés et celles auto-détenues par les filiales du Groupe augmentent le pourcentage d'intérêt du Groupe sur celles-ci.

2.10.1 Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique "Report à nouveau". En cas de cession d'une filiale consolidée ou d'une société mise en équivalence établissant ses comptes en devises, la réserve de conversion comptabilisée jusqu'à la date de cession est annulée par contrepartie du compte de résultat pour calculer un résultat de cession hors variation liée à l'évolution des devises.

2.11 Passif non courant

2.11.1 Dettes financières non courantes

A l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.11.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un *spread* sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.11.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation de l'entreprise.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- **Les avantages au personnel**

- **Pensions**

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès d'organismes externes : caisses de retraite publiques ou privées et fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies).

Il subsiste toutefois quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et en Suisse. À l'exception du régime de Colas Rail Ltd, ces régimes ne concernent qu'un nombre limité de salariés puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants. Ces régimes (fonds de pension) sont gérés par des fonds indépendants de la société.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés.

- **Indemnités de fin de carrière :**

Leur coût est déterminé en utilisant la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. La méthode de calcul repose sur une projection individuelle tenant compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
- des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie ;

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits lorsqu'ils sont plafonnés.

- **Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté :**

Ces primes, dont la pratique dans la très grande majorité des sociétés du Groupe est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul repose sur une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

- **Les litiges et contentieux**

- **Litiges et contentieux travaux :**

Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection établie par les experts désignés par les tribunaux.

- **Risques sur contrôles fiscaux, contrôles charges sociales ou autres administrations :**

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés, à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés, qui sont comptabilisés en dettes fiscales.

- **Les garanties données aux clients (long terme)**

Elles représentent l'évaluation des travaux à réaliser au titre des garanties données lorsque la durée de la garantie excède la durée du cycle d'exploitation (1 à 2 ans), par exemple la garantie décennale relative à certains ouvrages.

- **Les coûts de remise en état des sites (long terme)**

Le coût de remise en état des sites d'exploitation de carrières à l'expiration du gisement et/ou de l'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel qui sera utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux...). Seuls les coûts qui seront engagés au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice figurent dans cette rubrique.

2.12 Passif courant

2.12.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation de l'entreprise, comprennent pour l'essentiel :

- **Les provisions pour garanties données aux clients (durée un à deux ans maximum)**

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier.

- **Les provisions pour frais de fin de chantier**

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport aux bases permanentes.

- **Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats**

Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte notamment les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

- **Les coûts de remise en état des sites**

Il s'agit du coût des travaux de remise en état des sites après exploitation (principalement carrières) qui seront réalisés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37 relative aux passifs, une information relative aux provisions les plus significatives est fournie, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

2.12.2 Fournisseurs et comptes rattachés

En raison de leur caractère à court terme, ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale dans les comptes consolidés dans la mesure où elles constituent une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

2.12.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat (cf. note 11.2 de l'annexe).

2.13 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.13.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés,
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance,
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites,
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable,
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Les contrats conclus avec les clients sont analysés pour déterminer les obligations de performance ; l'essentiel des contrats significatifs du Groupe comprend une seule obligation de performance.

- **Ventes de biens (bitume, agrégats)**

Le produit est comptabilisé lorsque le transfert de contrôle du bien est constaté, c'est-à-dire lors de la livraison sauf si le groupe n'agit qu'en intermédiaire auprès des clients finaux, sans contrôler la fixation du prix ni porter le risque d'inventaire, il est alors qualifié d'agent.

- **Prestations de service (entretien et maintenance des infrastructures routières, réseaux ferroviaires, activités de transport d'eau et d'énergie)**

Le produit est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

- **Contrats de construction (construction d'infrastructures routières ou ferroviaires)**

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total et prend en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client ou hautement probables.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base des coûts des travaux exécutés.

Dès lors qu'une perte sur contrat est connue et estimable de manière fiable, elle fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en "Provisions courantes". La perte est reconnue en totalité quel que soit le degré d'avancement.

2.13.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 13.2 de l'annexe.

2.13.3 Paiement en actions

Néant

2.13.4 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges et produits d'intérêts liés à la trésorerie ainsi que les coûts d'emprunts.

2.14 État consolidé des flux de trésorerie

L'état consolidé des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence sur la trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

2.15 Autres indicateurs financiers

Les indicateurs Résultat opérationnel courant des activités, EBITDA après Loyer, Endettement/Excédent financier net et Cash-flow libre, non définis par les normes IFRS, fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la performance et de la position financière du Groupe. Ces indicateurs sont présentés en note 17 de l'annexe.

2.15.1 Résultat opérationnel courant des activités

Le Résultat opérationnel courant des activités (ROCA) correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant (cf. note 13.1 de l'annexe) concernent essentiellement :

- les reprises de provisions et dépréciation non utilisées;
- les différences de change nettes relatives à des opérations commerciales,
- les résultats de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles,
- le résultat net des opérations faites en commun qui correspond à la quote-part de résultat provenant de sociétés non consolidées (sociétés en participation, etc.), par exemple de celles qui exploitent des postes de fabrication d'enrobés ou de liants,
- les redevances pour concessions de brevets, ainsi que
- les produits de cessions de matières premières (bitume) réalisés par les filiales de Colas aux sociétés en participation (SEP) et aux groupements d'intérêt économique (GIE) d'enrobage et d'émulsions qui revendent ultérieurement aux filiales de Colas ces enrobés et émulsions (charge comptabilisée en achats consommés).

2.15.2 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots conservés.

2.15.3 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes composées principalement des emprunts et, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe ne transfère pas les risques et avantages ; et
- instruments financiers (couverture des dettes financières évaluées à leur juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.15.4 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations d'exploitation.

2.15.5 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état consolidé des flux de trésorerie résulte de la variation des :

- stocks et encours,
- avances et acomptes versés,
- créances clients et comptes rattachés,
- actifs sur contrats clients,
- dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- passifs sur contrats clients,
- provisions courantes, et
- autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et des dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

NOTE 3 ACTIF NON COURANT

3.1 Synthèse des investissements nets de l'exercice (exploitation et financier)

| | 2025 | 2024 |
|---|------------|------------|
| Immobilisations corporelles | 334 | 313 |
| Immobilisations incorporelles et goodwill | 5 | 8 |
| Investissements bruts d'exploitation (a) | 339 | 321 |
| Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés) (b) | 86 | 44 |
| Investissements bruts | 425 | 365 |
| Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées (c) | (110) | (81) |
| Prix de cession de titres cédés | (13) | (25) |
| Investissements nets | 302 | 259 |

(a) correspond au total de la ligne « Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles » de l'état consolidé des flux de trésorerie.

(b) correspond au total des lignes « Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix d'acquisition des activités consolidées » de l'état consolidé des flux de trésorerie.

(c) correspond aux lignes « Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles », « Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés » et « Prix de cession des activités consolidées » de l'état consolidé des flux de trésorerie.

3.2 Analyse des variations de l'actif non courant de l'exercice

3.2.1 Immobilisations corporelles

| | Terrains & constructions | Installations, matériels et outillages | Immobilisations en cours et avances sur commandes | Total |
|--|--------------------------|--|---|----------------|
| Valeur Brute | | | | |
| 31/12/2023 | 1 743 | 5 894 | 157 | 7 794 |
| Ecart de conversion | 10 | 38 | 4 | 52 |
| Virements de rubriques | 22 | 143 | (145) | 20 |
| Changements de périmètre | 2 | (2) | | |
| Investissement de l'exercice | 29 | 144 | 140 | 313 |
| Cessions et réductions | (20) | (316) | (1) | (337) |
| 31/12/2024 | 1 786 | 5 901 | 155 | 7 842 |
| Ecart de conversion | (62) | (215) | (7) | (284) |
| Virements de rubriques | 19 | 168 | (177) | 10 |
| Changements de périmètre | 6 | 24 | | 30 |
| Investissement de l'exercice | 25 | 133 | 176 | 334 |
| Cessions et réductions | (50) | (288) | (1) | (339) |
| 31/12/2025 | 1 724 | 5 723 | 146 | 7 593 |
| Amortissements et dépréciations | | | | |
| 31/12/2023 | (803) | (4 680) | | (5 483) |
| Ecart de conversion | (5) | (31) | | (36) |
| Virements de rubriques | 2 | (6) | | (4) |
| Changements de périmètre | | 13 | | 13 |
| Dotations et reprises | (53) | (258) | | (311) |
| Cessions et réductions | 13 | 298 | | 311 |
| 31/12/2024 | (846) | (4 664) | | (5 510) |
| Ecart de conversion | 21 | 160 | | 181 |
| Virements de rubriques | | (15) | | (15) |
| Changements de périmètre | (1) | (8) | | (9) |
| Dotations et reprises | (52) | (227) | | (279) |
| Cessions et réductions | 33 | 260 | | 293 |
| 31/12/2025 | (845) | (4 494) | | (5 339) |
| Valeur nette | | | | |
| 31/12/2023 | 940 | 1 214 | 157 | 2 311 |
| Dont terrains de gisement (carrières) | 326 | | | 326 |
| 31/12/2024 | 940 | 1 237 | 155 | 2 332 |
| Dont terrains de gisement (carrières) | 327 | | | 327 |
| 31/12/2025 | 879 | 1 229 | 146 | 2 254 |
| Dont terrains de gisement (carrières) | 289 | | | 289 |

3.2.2 Droits d'utilisation des actifs loués

| | Terrains & constructions | Installations, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | Total |
|--|--------------------------|--|------------------------------------|--------------|
| Valeur brute | | | | |
| 31/12/2023 | 539 | 424 | 361 | 1 324 |
| Ecart de conversion | 3 | (4) | 10 | 9 |
| Changements de périmètre | (9) | (23) | 15 | (17) |
| Nouveaux contrats, modifications & autres mouvements liés aux contrats de location | 19 | 112 | 77 | 208 |
| 31/12/2024 | 552 | 509 | 463 | 1 524 |
| Ecart de conversion | (13) | (10) | (23) | (46) |
| Changements de périmètre | (4) | (17) | (9) | (30) |
| Nouveaux contrats, modifications & autres mouvements liés aux contrats de location | 14 | 93 | 90 | 197 |
| 31/12/2025 | 549 | 575 | 521 | 1 645 |
| Amortissements et dépréciations | | | | |
| 31/12/2023 | (271) | (136) | (161) | (568) |
| Ecart de conversion | (1) | 1 | (5) | (5) |
| Changements de périmètre | 4 | 8 | (1) | 11 |
| Dotations et reprises | (58) | (88) | (61) | (207) |
| Nouveaux contrats, modifications & autres mouvements liés aux contrats de location | 29 | 13 | 11 | 53 |
| 31/12/2024 | (297) | (202) | (217) | (716) |
| Ecart de conversion | 7 | 4 | 11 | 22 |
| Changements de périmètre | 6 | 14 | 9 | 29 |
| Dotations et reprises | (57) | (105) | (77) | (239) |
| Nouveaux contrats, modifications & autres mouvements liés aux contrats de location | 43 | 29 | 34 | 106 |
| 31/12/2025 | (298) | (260) | (240) | (798) |
| Valeur nette | | | | |
| 31/12/2023 | 268 | 288 | 200 | 756 |
| 31/12/2024 | 255 | 307 | 246 | 808 |
| 31/12/2025 | 251 | 315 | 281 | 847 |

3.2.3 Immobilisations incorporelles

| | Concessions, brevets et autres droits ⁽¹⁾ | Autres | Total |
|--|--|--------------|--------------|
| Valeur brute | | | |
| 31/12/2023 | 266 | 195 | 461 |
| Virements de rubriques | 6 | (7) | (1) |
| Changements de périmètre | (1) | (2) | (3) |
| Investissement de l'exercice | 3 | 5 | 8 |
| Cessions et réductions | (5) | (9) | (14) |
| 31/12/2024 | 269 | 182 | 451 |
| Ecart de conversion | (4) | (11) | (15) |
| Virements de rubriques | 6 | (4) | 2 |
| Changements de périmètre | 10 | 4 | 14 |
| Investissement de l'exercice | 1 | 4 | 5 |
| Cessions et réductions | (1) | | (1) |
| 31/12/2025 | 281 | 175 | 456 |
| Amortissements et dépréciations | | | |
| 31/12/2023 | (150) | (97) | (247) |
| Ecart de conversion | (1) | | (1) |
| Changements de périmètre | 1 | 1 | 2 |
| Dotations et reprises | (12) | (9) | (21) |
| Cessions et réductions | 4 | 9 | 13 |
| 31/12/2024 | (158) | (96) | (254) |
| Ecart de conversion | 4 | 6 | 10 |
| Virements de rubriques | (2) | | (2) |
| Changements de périmètre | (2) | (3) | (5) |
| Dotations et reprises | (12) | (10) | (22) |
| Cessions et réductions | 1 | | 1 |
| 31/12/2025 | (169) | (103) | (272) |
| Valeur nette | | | |
| 31/12/2023 | 116 | 98 | 214 |
| 31/12/2024 | 111 | 86 | 197 |
| 31/12/2025 | 112 | 72 | 184 |

(1) Concessions, brevets et autres droits : il s'agit pour l'essentiel de droits d'exploitation de carrières et, dans une moindre mesure, de brevets et de logiciels.

Conformément aux normes IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Les frais de développement (y compris les frais de développement de logiciels) sont, pour l'essentiel, pris en charge dans l'exercice, soit parce qu'ils ne répondent pas aux conditions d'activation imposées par IAS 38, soit parce qu'ils ont un caractère permanent et récurrent.

3.2.4 Goodwill

| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|--|--------------|--------------|--------------|
| 31/12/2023 | 977 | (55) | 922 |
| Changements de périmètre | 2 | 14 | 16 |
| Autres mouvements (écarts de conversion et autres) | 1 | | 1 |
| 31/12/2024 | 980 | (41) | 939 |
| Changements de périmètre | 26 | - | 26 |
| Autres mouvements (écarts de conversion et autres) | (20) | - | (20) |
| 31/12/2025 | 986 | (41) | 945 |

Tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des *Goodwill*

Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, un test de valeur est réalisé selon la méthode décrite en note 2.7. Ce test est réalisé au moins une fois par an après l'actualisation des budgets et des plans à 3 ans par la Direction. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation tiennent compte, le cas échéant, des impacts financiers liés aux engagements pris par le Groupe dans sa feuille de route adressant les risques climatiques.

Au 31 décembre 2025, le détail des actifs à durée de vie indéterminée et des *goodwill* répartis par UGT et les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeurs sont les suivantes :

| Unités Génératrices de trésorerie | Goodwill | Actifs incorporels à durée de vie indéterminée | Taux de croissance | Taux d'actualisation | |
|-------------------------------------|------------|--|--------------------|----------------------|-------------------|
| | | | | H1 ⁽¹⁾ | H2 ⁽¹⁾ |
| Routes Métropole / DOM-OI / Holding | 170 | 20 | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Routes EMEA | 249 | 21 | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Routes Etats-Unis | 57 | | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Routes Canada | 148 | 15 | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Routes Asie / Pacifique | 22 | | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Ferroviaire | 298 | | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Transport d'eau et d'énergie | 1 | | 2,00% | 7,76% | 7,26% |
| Total | 945 | 56 | | | |

(1) Selon hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) ou 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).

Pour toutes les UGT testées, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs. Par conséquent, le Groupe n'a pas été conduit à procéder à une dépréciation des valeurs comptables des UGT.

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés prises individuellement ou en utilisant des scénarios de variations combinés du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées pour chacune des UGT.

Variation des hypothèses prises en compte dans les analyses de sensibilité :

Taux d'actualisation : + 100 points de base

Taux de croissance : - 200 points de base

Flux de trésorerie normatif : - 20%

Dans toutes les hypothèses, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

La valeur recouvrable des UGT serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les deux hypothèses suivantes (H1, H2), prises individuellement, avec les données suivantes :

| Unités Génératrices de Trésorerie | Taux d'actualisation | Variation du flux normatif | | Taux de croissance à l'infini | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------------|--------|-------------------------------|--------|
| | H1 / H2 (1) | H1 (1) | H2 (1) | H1 (1) | H2 (1) |
| Routes Métropole / DOM-OI / Holding | NS | (141%) | (137%) | NS | NS |
| Routes EMEA | 20% | (79%) | (81%) | (15%) | (16%) |
| Routes Etats-Unis | 27% | (89%) | (90%) | (28%) | (29%) |
| Routes Canada | 14% | (59%) | (63%) | (5%) | (6%) |
| Routes Asie / Pacifique | 12% | (48%) | (53%) | (1%) | (1%) |
| Ferroviaire | NS | (105%) | (105%) | NS | NS |
| Transport d'eau et d'énergie | NS | (128%) | (125%) | NS | NS |

(1) Selon hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) ou 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2)

3.2.5 Coentreprises et entités associées

| | Quote-part dans les capitaux propres | Goodwill et écarts d'évaluation | Total valeur brute | Dépréciations et amortissements | Valeur nette |
|--|---|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|--------------|
| 31/12/2023 | 337 | 102 | 439 | (44) | 395 |
| Quote-part de résultat net de l'exercice | 35 | | 35 | (4) | 31 |
| Écarts de conversion | 11 | | 11 | | 11 |
| Changements de périmètre | 3 | (13) | (10) | | (10) |
| Investissements et augmentations diverses | 1 | | 1 | | 1 |
| Dividendes distribués | (45) | | (45) | | (45) |
| 31/12/2024 | 342 | 89 | 431 | (48) | 383 |
| Quote-part de résultat net de l'exercice | 26 | | 26 | (4) | 22 |
| Écarts de conversion | (23) | (2) | (25) | 1 | (24) |
| Changements de périmètre | 27 | 9 | 36 | | 36 |
| Investissements et augmentations diverses | (2) | | (2) | | (2) |
| Dividendes distribués | (60) | | (60) | | (60) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 8 | | 8 | | 8 |
| 31/12/2025 | 318 | 96 | 414 | (51) | 363 |

La quote-part de résultat net de l'exercice provient principalement de Tipco Asphalt (9 millions), de Hincol (7 millions) et de Al-Futtaim (4 millions).

Les distributions de dividendes proviennent principalement de Tipco Asphalt (22 millions d'euros), de filiales de Colas Canada (10 millions d'euros), de Hincol (6 millions), de Mak Mecsek (4 millions d'euros), de Someca (4 millions d'euros), et de Gamma Materials (4 millions).

Principales participations

| | Quote-part dans les capitaux propres | | Quote-part dans les résultats | |
|--|--------------------------------------|------------|-------------------------------|------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
| Entités associées | | | | |
| Tipco Asphalt ⁽¹⁾ | 115 | 139 | 9 | 12 |
| Mak Mecsek ⁽²⁾ | 26 | 29 | 1 | 1 |
| Diverses participations | 32 | 6 | 2 | 2 |
| Coentreprises | | | | |
| The Miller Group & Sintra (Canada) | 35 | 46 | 3 | 21 |
| Hincol | 18 | 21 | 7 | 5 |
| Al-Futtaim Colas LLC | 17 | 20 | 4 | 3 |
| Colas Contracting Pty Ltd | 12 | 13 | 1 | 1 |
| Someca SAS | 11 | 11 | 3 | 4 |
| Diverses participations ⁽³⁾ | 52 | 57 | (8) | (18) |
| Total | 318 | 342 | 22 | 31 |

(1) La société Tipco Asphalt basée à Bangkok (Thaïlande) exerce une activité de distribution et vente de produits bitumineux dans le sud-est asiatique. Elle est cotée en Bourse au *Stock Exchange of Thailand*. La valeur de Tipco Asphalt au bilan au 31 décembre 2025 dans les comptes de Colas s'élève à 115 millions d'euros.

(2) La société Mak Mecsek est titulaire pour 30 ans d'un contrat en PPP pour la construction et l'exploitation d'une section neuve de 80 km des autoroutes M 6 (50 km) et M 60 (30 km) dans le sud-ouest de la Hongrie.

(3) Il s'agit principalement de sociétés industrielles (carrières, usines d'émulsions) exploitées en commun avec des partenaires hors Groupe. Individuellement, aucune de ces entités ne présente un caractère significatif.

3.2.6 Participations non consolidées et autres actifs financiers non courants

| | Participations non consolidées | Autres actifs financiers | Total valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---|--------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------|--------------|
| 31/12/2023 | 26 | 91 | 117 | (5) | 112 |
| Ecart de conversion | | 1 | 1 | | 1 |
| Changements de périmètre | (3) | | (3) | | (3) |
| Investissements et augmentations diverses | 15 | 13 | 28 | | 28 |
| Dotations, reprises et variations de juste valeur | (9) | | (9) | (2) | (11) |
| Cessions et réductions diverses | (1) | (14) | (15) | | (15) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 1 | | 1 | | 1 |
| 31/12/2024 | 29 | 91 | 120 | (7) | 113 |
| Ecart de conversion | | (2) | (2) | | (2) |
| Changements de périmètre | | 1 | 1 | | 1 |
| Investissements et augmentations diverses | | 9 | 9 | | 9 |
| Dotations, reprises et variations de juste valeur | (1) | | (1) | (3) | (4) |
| Cessions et réductions diverses | (1) | (10) | (11) | | (11) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 1 | | 1 | | 1 |
| 31/12/2025 | 28 | 89 | 117 | (10) | 107 |
| Dépréciations et amortissements | | (10) | (10) | | |
| 31/12/2025 Net | 28 | 79 | 107 | | |

Au 31 décembre 2025, ils incluent :

- les participations non consolidées pour 28 millions d'euros ;
- les autres actifs financiers (prêts, créances, etc.) pour une valeur nette de 79 millions d'euros.

3.2.6.1 Détail des principales participations non consolidées

| | 31/12/2025 Net | 31/12/2024 Net |
|---|----------------|----------------|
| Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières | 15 | 15 |
| Sociétés non contrôlées | 6 | 6 |
| Sociétés inactives et en cours de liquidation | 3 | 5 |
| Autres participations | 4 | 3 |
| Total | 28 | 29 |

3.2.6.2 Détail des autres actifs financiers

| | Brut | Dépréciation | 31/12/2025 Net | 31/12/2024 Net |
|--|-----------|--------------|-------------------|-------------------|
| Prêts ⁽¹⁾ | 35 | (9) | 26 | 25 |
| Ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) ⁽²⁾ | 25 | | 25 | 30 |
| Autres créances financières | 29 | (1) | 28 | 29 |
| Total | 89 | (10) | 79 | 84 |

(1) Prêts accordés : il s'agit principalement de prêts à 20 ans non rémunérés, accordés dans le cadre de l'obligation légale française d'investissement des employeurs dans la construction. Ces prêts sont comptabilisés pour leur valeur nette actualisée en date d'octroi du prêt.

(2) Créance sur la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) en contrepartie des prestations effectuées dans le cadre du contrat de partenariat public-privé pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie urbaine signé en 2004 pour une durée de 25 ans (2004-2029). Cette créance est valorisée en application d'IFRIC 12 (modèle de la créance financière).

3.2.6.3 Participations non consolidées et autres actifs financiers non courants

Répartition des actifs financiers non courants par nature :

| | Actifs financiers juste valeur par le compte de résultat | Prêts et créances au coût amorti | Total |
|-------------------|--|----------------------------------|------------|
| 31/12/2024 | 29 | 84 | 113 |
| Flux 2025 | (1) | (5) | (6) |
| 31/12/2025 | 28 | 79 | 107 |

NOTE 4 ACTIF COURANT

4.1 Stocks, créances courantes et paiements d'avance

| | 31/12/2025 | | | 31/12/2024 | | |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Stocks⁽¹⁾ | 828 | (69) | 759 | 882 | (69) | 813 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 74 | | 74 | 51 | | 51 |
| Créances clients⁽²⁾ | 2 565 | (138) | 2 427 | 2 597 | (127) | 2 470 |
| Actifs sur contrats clients | 879 | | 879 | 832 | | 832 |
| Actifs d'impôt courants | 41 | | 41 | 46 | | 46 |
| Personnel, organismes sociaux, Etat | 304 | | 304 | 335 | | 335 |
| Créances sur sociétés apparentées (coentreprises, entités associées, participations non consolidées) et créances diverses | 225 | (18) | 207 | 224 | (18) | 206 |
| Actifs sur fonds de pensions | 20 | | 20 | 23 | | 23 |
| Paiements d'avance | 85 | | 85 | 100 | | 100 |
| Autres créances | 634 | (18) | 616 | 682 | (18) | 664 |

(1) Les stocks sont composés de stocks de bitume, d'agrégats, de matières premières et autres approvisionnements.

(2) L'antériorité des créances clients est la suivante :

| | Encours | | Encours échus | | Total |
|---|---------------------|-----------------|------------------|----------------|--------------|
| | Créances non échues | Moins de 6 mois | De 6 mois à 1 an | Plus d'un 1 an | |
| Créances client (brut) | 1 368 | 867 | 111 | 219 | 2 565 |
| Dépréciations | (5) | (21) | (5) | (107) | (138) |
| Créances clients au 31/12/2025 (net) | 1 363 | 846 | 106 | 112 | 2 427 |
| <i>Rappel au 31/12/2024 (net)</i> | <i>1 308</i> | <i>993</i> | <i>61</i> | <i>108</i> | <i>2 470</i> |

L'analyse des créances échues de plus de douze mois non dépréciés n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire.

4.2 Actifs sur contrats clients

| | 31/12/2024 | Flux 2025 | | | 31/12/2025 | Échéances | |
|---|------------|---------------------|---|-------------------------------|------------|------------|--------|
| | | Ecart de conversion | Changements de périmètre et autres mouvements | Variations liées à l'activité | | < 1 an | > 1 an |
| Ecarts liés à l'avancement des contrats (factures à établir sur contrats de construction) | 832 | (23) | (3) | 73 | 879 | 879 | |
| Total des actifs sur contrats clients | 832 | (23) | (3) | 73 | 879 | 879 | |

4.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| | 31/12/2025 | | | 31/12/2024 | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Brut | Dépréciation | Net |
| Disponibilités ⁽¹⁾ | 1 630 | | 1 630 | 1 434 | | 1 434 |
| Équivalents de trésorerie | 81 | | 81 | 70 | | 70 |
| Total | 1 711 | | 1 711 | 1 504 | | 1 504 |

(1) Les comptes courants de trésorerie incluent notamment en 2025 946 millions d'euros avec Bouygues Relais et Uniservice, contre 787 millions d'euros à fin 2024

Ces placements répondent aux caractéristiques de la norme IAS 7 à savoir des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les supports de placements utilisés sont majoritairement :

- des dépôts à vue sur comptes bancaires ;
- des Titres de Créances Négociables et des dépôts à terme d'une durée inférieure à 3 mois lors de la souscription ou bénéficiant d'une option de sortie par la banque émettrice avant 3 mois ; et
- des OPCVM utilisés qui relèvent de la classification AMF « monétaire » ou « monétaire court terme ».

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang. Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et peuvent être facilement convertis en numéraire.

L'intégralité des placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie comprend les éléments suivants par devise au 31 décembre 2025 :

| | Euro | USD ⁽¹⁾ | CAD ⁽¹⁾ | GBP ⁽¹⁾ | AUD ⁽¹⁾ | Autres ^{(1) (2)} | Total |
|----------------------------|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------------|--------------|
| Disponibilités | 1 092 | 22 | 122 | 34 | 17 | 343 | 1 630 |
| Équivalents de trésorerie | - | - | - | 22 | - | 59 | 81 |
| Total | 1 092 | 22 | 122 | 56 | 17 | 402 | 1 711 |
| Rappel au 31/12/2024 (net) | 932 | 27 | 109 | 80 | 11 | 345 | 1 504 |

(1) Contrevaleur en euros

(2) Au 31 décembre 2025, les autres devises comprennent principalement, le Peso philippin, la Livre égyptienne, le Zloty polonais et le Dirham marocain, pour 224 millions d'euros au total.

4.4 Analyse des amortissements et dépréciations d'actif, provisions au passif

| | 31/12/2024 | Ecart de conversion | Changement de périmètre | Dotations et reprises en résultat opérationnel courant | | | Autres dépréciations et autres provisions ⁽²⁾ | Reprises sur cessions et autres mouvements ⁽³⁾ | 31/12/2025 |
|--|----------------|---------------------|-------------------------|--|---|------------------------|--|---|------------|
| | | | | Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾ | Autres dépréciations et provisions nettes | Reprises non utilisées | | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | (5 764) | 191 | (14) | (301) | | | 277 | (5 611) | |
| Droits d'utilisations des actifs loués | (716) | 22 | 29 | (239) | | | 106 | (798) | |
| Goodwill | (41) | | | | | | | (41) | |
| Autres actifs financiers non courants | (55) | 1 | | | (6) | | | (60) | |
| Sous-total non courant | (6 576) | 214 | 15 | (540) | (6) | | 383 | (6 510) | |
| Stocks | (69) | | | | (2) | 2 | | (69) | |
| Créances clients et comptes rattachés | (127) | 2 | 2 | | (24) | 9 | | (138) | |
| Autres créances courantes | (18) | | 1 | | (1) | | | (18) | |
| Sous-total courant | (214) | 2 | 3 | | (27) | 11 | | (225) | |
| Total Actif | (6 790) | 216 | 18 | (540) | (33) | 11 | 383 | (6 735) | |
| Provisions non courantes | (713) | 6 | 1 | | (78) | 41 | (48) | (794) | |
| Provisions courantes | (487) | 14 | (1) | | (120) | 79 | 2 | (525) | |
| Total Passif | (1 200) | 20 | | | (198) | 120 | (46) | (1 319) | |
| Total Général | (7 990) | 236 | 18 | (540) | (231) | 131 | (46) | (8 054) | |

(1) Concerne les amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles, et sur droits d'utilisations des actifs loués

(2) Enregistrées en « Autres produits et charges opérationnels » ou « Autres produits et charges financiers »

(3) Principalement réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

5.1 Information sur la gestion du capital

L'objectif de la direction générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net sur capitaux propres raisonnable ; et
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement ayant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

À cette fin, le plan d'affaires constitue l'un des outils de pilotage du Groupe, permettant à la société mère d'appréhender la situation de chacun des secteurs opérationnels comme de l'ensemble du Groupe, et son incidence sur les capitaux propres consolidés.

Parmi les indicateurs de performance utilisés, certains peuvent être calculés par référence aux capitaux propres mais leur utilisation n'est ni prépondérante ni systématique.

Par ailleurs, il est rappelé que les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune restriction statutaire.

5.2 Composition du capital social

Le capital social de Colas au 31 décembre 2025 est de 48 961 890 euros.

Il est constitué de 32 641 260 actions de 1,50 euros de nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

Le capital social de Colas est détenu à 100%, directement ou indirectement, par la Société Bouygues SA.

5.3 Réserve de conversion

Les principales réserves de conversion au 31 décembre 2025, déterminées sur les états financiers exprimés en devises des sociétés étrangères consolidées (filiales contrôlées et mises en équivalence), sont présentées ci-après.

| | 31/12/2024 | Flux 2025 | 31/12/2025 |
|------------------------------------|------------|--------------|-------------|
| Etats-Unis | 98 | (74) | 24 |
| Canada | (8) | (51) | (59) |
| Grande-Bretagne | (8) | (8) | (16) |
| Slovaquie | 12 | (0) | 12 |
| République tchèque | 8 | 2 | 10 |
| Australie | (13) | (5) | (18) |
| Autres pays | (13) | (28) | (42) |
| Total réserve de conversion | 76 | (164) | (89) |

NOTE 6 PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 Provisions non courantes

Au 31 décembre 2025, les provisions non courantes s'élèvent à 794 millions d'euros :

| | Avantages du personnel ^a | Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b | Garanties données ^c | Remise en état des sites | Autres provisions non courantes ^d | Total |
|---|--|---|-----------------------------------|--------------------------------|---|------------|
| 31/12/2023 | 236 | 142 | 76 | 180 | 58 | 692 |
| Écarts de conversion | - | - | (1) | - | - | (1) |
| Dotations | 34 | 21 | 18 | 13 | 26 | 112 |
| Reprises sur provisions utilisées | (21) | (16) | (10) | (7) | (8) | (62) |
| Reprises sur provisions non utilisées | (2) | (17) | (6) | (4) | (4) | (33) |
| Gains et pertes actuariels | 13 | - | - | - | - | 13 |
| Virements de rubriques et autres mouvements | (2) | - | (2) | (1) | (4) | (9) |
| 31/12/2024 | 258 | 130 | 75 | 181 | 68 | 713 |
| Écarts de conversion | (1) | (1) | 1 | (4) | (1) | (6) |
| Changements de périmètre | 1 | (2) | - | 1 | (1) | (1) |
| Dotations | 26 | 88 | 18 | 14 | 36 | 182 |
| Reprises sur provisions utilisées | (19) | (17) | (9) | (6) | (5) | (56) |
| Reprises sur provisions non utilisées | (4) | (15) | (7) | (7) | (8) | (41) |
| Gains et pertes actuariels | 4 | - | - | - | - | 4 |
| Virements de rubriques et autres mouvements | (4) | 2 | (3) | 4 | - | (1) |
| 31/12/2025 | 261 | 185 | 75 | 183 | 90 | 794 |

Détail des principales provisions :

| | |
|--|------------|
| (a) Avantages du personnel | 261 |
| Indemnités de fin de carrière (IFC) | 173 |
| Médailles du travail | 66 |
| Pensions | 22 |
| (b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux | 185 |
| Litiges clients | 33 |
| Litiges organismes sociaux | 51 |
| Litiges personnel | 25 |
| Litiges sous-traitants | 6 |
| Litiges administration fiscale | 4 |
| Litiges autres administrations | 8 |
| Autres litiges | 58 |

| | |
|--|-----------|
| (c) Garanties données | 75 |
| Provisions garanties décennales | 43 |
| Provisions garanties complémentaires bâtiment génie civil/travaux publics | 28 |
| Provisions garanties de performance | 4 |
| | |
| (d) Autres provisions non courantes | 90 |
| Provisions risques sociétés non contrôlées | 26 |
| Provisions risques divers étranger | 2 |
| Autres provisions non courantes | 62 |

Les provisions pour avantages au personnel ont fait l'objet d'une mise à jour de leurs hypothèses de calcul (voir note 20.3.3 de l'annexe).

L'impact de la variation des hypothèses actuarielles est comptabilisé, pour les indemnités de fin de carrière et les pensions, en produits et charges comptabilisés, et pour les récompenses d'ancienneté, en résultat (charges de personnel).

6.2 Provisions courantes

Au 31 décembre 2025, les provisions courantes s'élèvent à 525 millions d'euros :

| Provisions liées à l'exploitation | Provisions garanties données aux clients | Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers ^a | Provisions pour pertes à terminaison chantiers ^a | Remise en état des sites | Autres provisions courantes ^b | Total |
|---|--|---|---|--------------------------|--|------------|
| 31/12/2023 | 55 | 109 | 206 | 19 | 100 | 489 |
| Écarts de conversion | - | - | (1) | - | 1 | - |
| Dotations | 24 | 45 | 224 | 4 | 36 | 334 |
| Reprises sur provisions utilisées | (6) | (26) | (194) | (2) | (32) | (260) |
| Reprises sur provisions non utilisées | (18) | (19) | (44) | (2) | (5) | (87) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 1 | - | 4 | 1 | 5 | 11 |
| 31/12/2024 | 56 | 109 | 196 | 20 | 106 | 487 |
| Écarts de conversion | (2) | (2) | (5) | - | (5) | (14) |
| Changements de périmètre | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Dotations | 23 | 66 | 188 | 1 | 48 | 326 |
| Reprises sur provisions utilisées | (3) | (40) | (130) | (3) | (31) | (207) |
| Reprises sur provisions non utilisées | (14) | (17) | (42) | - | (6) | (79) |
| Virements de rubriques et autres mouvements | 0 | 2 | - | 1 | 8 | 11 |
| 31/12/2025 | 60 | 118 | 207 | 19 | 121 | 525 |

(a) L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

| | |
|--|------------|
| (b) Autres provisions courantes : | 121 |
| Provisions franchises accidents | 40 |
| Provisions charges coût licenciement | 8 |
| Provisions pour restructuration | 9 |
| Autres provisions courantes | 64 |

NOTE 7 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

7.1 Variation des impôts différés

| | Actifs d'impôts différés | Passifs d'impôts différés | Position nette d'impôts différés |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 31/12/2023 | 157 | (127) | 30 |
| Ecart de conversion | (1) | (1) | (2) |
| Changements de périmètre | (1) | (2) | (3) |
| Variations comptabilisées en résultat | (1) | 11 | 10 |
| Autres variations | 3 | 1 | 4 |
| 31/12/2024 | 157 | (118) | 39 |
| Ecart de conversion | (2) | 9 | 7 |
| Changements de périmètre | | (1) | (1) |
| Variations comptabilisées en résultat | 11 | (17) | (6) |
| Autres variations | 1 | (1) | (0) |
| 31/12/2025 | 167 | (128) | 39 |

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée peu probable s'élève à 306 millions d'euros au 31 décembre 2025 (307 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Le délai de récupération des impôts différés actif est essentiellement à plus de 2 ans.

Les passifs d'impôts différés proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporaires (écarts d'évaluation, écarts entre amortissements comptables et fiscaux le cas échéant...).

7.2 Principales sources d'impôts différés par nature

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------|------------|
| Provisions pour avantages du personnel (principalement IFC et pensions) | 41 | 40 |
| Déficits fiscaux | 29 | 35 |
| Actifs immobilisés (dont provisions réglementées et écarts d'évaluation) | (105) | (98) |
| Autres différences temporaires | 73 | 62 |
| Actif (Passif) net d'impôts différés | 39 | 39 |

Les impôts différés passifs sur immobilisations comprennent -8 M€ relatifs aux provisions réglementées des filiales françaises intégrées fiscalement (contre -7 M€ en 2024).

NOTE 8 DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES

8.1 Répartition des emprunts portant intérêt par échéance

| 31/12/2025 | Échéances à moins d'un an | Échéances à plus d'un an | | | | | Total à plus d'un an 31/12/2025 |
|--|---------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|------------------------------------|
| | | De 1 à 2 ans | De 2 à 3 ans | De 3 à 4 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Etablissements de crédit | 55 | 36 | 17 | 30 | 5 | 33 | 121 |
| Emprunts et dettes financières divers | 3 | 11 | | | | | 11 |
| Sous-total | 58 | 47 | 17 | 30 | 5 | 33 | 132 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque (1) | 314 | | | | | | |
| Total | 372 | 47 | 17 | 30 | 5 | 33 | 132 |

(1) Dont compte-courant avec la centrale de trésorerie du Groupe Bouygues : 17 M€

| 31/12/2024 | Échéances à moins d'un an | Échéances à plus d'un an | | | | | Total à plus d'un an 31/12/2024 |
|---|---------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|------------------------------------|
| | | De 1 à 2 ans | De 2 à 3 ans | De 3 à 4 ans | De 4 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| Etablissements de crédit | 82 | 57 | 17 | 18 | 7 | 43 | 142 |
| Emprunts et dettes financières divers | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 5 | 13 |
| Sous-total | 85 | 59 | 19 | 20 | 9 | 48 | 155 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ⁽¹⁾ | 312 | | | | | | |
| Total | 397 | 59 | 19 | 20 | 9 | 48 | 155 |

(1) Dont compte-courant avec la centrale de trésorerie du Groupe Bouygues : 13 M€

L'échéancier des dettes sur la base des flux de trésorerie (principal et intérêts) contractuels non actualisés et évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2025 se présente ainsi :

| Dettes financières courantes et non courantes | | | | | | | | | |
|---|-----------------|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| | Valeur au bilan | Total des flux contractuels | < 1 an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus |
| Emprunts obligataires | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Principal | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Intérêts futurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 178 | 197 | 61 | 42 | 20 | 32 | 6 | 5 | 31 |
| Principal | 178 | 178 | 55 | 38 | 17 | 30 | 5 | 4 | 29 |
| Intérêts futurs | | 19 | 6 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Emprunts et dettes financières divers | 13 | 14 | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | - |
| Principal | 13 | 13 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | - |
| Intérêts futurs | - | 1 | 1 | - | - | - | - | - | - |
| Total 31/12/2025 | 191 | 211 | 65 | 44 | 22 | 34 | 8 | 7 | 31 |
| <i>Total 31/12/2024</i> | <i>240</i> | <i>264</i> | <i>93</i> | <i>64</i> | <i>22</i> | <i>22</i> | <i>10</i> | <i>8</i> | <i>45</i> |

8.2 Lignes de crédit confirmées et utilisées

Au 31 décembre 2024, le montant des lignes confirmées s'élevait à 2 524 millions d'euros, dont 240 millions d'euros concernaient des lignes utilisées. Au 31 décembre 2025, le détail des lignes de crédit confirmées et utilisées est le suivant :

| | Lignes confirmées – Échéances | | | | Lignes utilisées – Échéances | | | |
|------------------|-------------------------------|-----------|---------------|--------------|------------------------------|-----------|---------------|------------|
| | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
| Lignes de crédit | 58 | 2 289 | 33 | 2 380 | 58 | 100 | 33 | 191 |

Le montant des lignes bancaires confirmées et non utilisées s'élève 2 189 millions d'euros au 31 décembre 2025.

8.3 Liquidités au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la trésorerie nette et les instruments financiers de couverture des dettes financières s'élèvent à 1 209 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 2 189 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à plus d'un an confirmé et non utilisé à cette date (contre 2 284 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés contrôlées par Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité ou leur remboursement anticipé.

8.4 Répartition de la dette financière courante et non courante selon la nature de taux

La part de la dette financière courante et non courante à taux fixe après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice et hors concours bancaires courants est de 55 % (44 % en 2024).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

| | Echéances | | | | | | Total |
|-------------------------------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|-------|
| | Moins d'un an (1) | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | Plus de 5 ans | |
| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 et + | |
| Dettes financières à taux variables | 58 | 4 | 1 | 23 | - | - | 86 |

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

8.5 Risque de taux

Au 31 décembre 2025, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

| | Taux variables | Taux fixes | Total |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 711 | - | 1 711 |
| Emprunts (1) (2) | (169) | (19) | (188) |
| Concours bancaires courants | (314) | - | (314) |
| Position nette avant gestion | 1 228 | (19) | 1 209 |
| Couverture de taux (2) | 86 | (86) | - |
| Position nette après gestion | 1 314 | (105) | 1 209 |
| Correctif lié à la saisonnalité de l'activité (3) | (1 090) | - | (1 090) |
| Correctif lié à la saisonnalité de la couverture de taux (4) | 24 | (24) | - |
| Position après gestion et correctif | 248 | (129) | 119 |

- (1) Incluant la juste valeur de swaps de taux comptabilisée au bilan en « *Instruments financiers – Couverture des dettes financières* » pour un montant net de 2 millions d'euros.
- (2) La part à moins d'un an des dettes à taux fixes et des dettes à taux variables adossées à un swap de taux est considérée comme étant à taux variable.
- (3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie ou l'endettement moyen sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre l'endettement net financier moyen de l'année (calculé sur la base de la moyenne des endettements financiers moyens mensuels) et la position nette comptable à fin décembre.
- (4) Colas a traité des couvertures de taux cycliques dont le notionnel évolue tout au long de l'année, en lien avec l'évolution de la prévision de l'endettement. Ce correctif permet de prendre en compte le notionnel moyen de ces couvertures de taux.

Compte tenu d'une position nette après gestion positive, une baisse instantanée de 1% des taux d'intérêts à court terme, engendrerait une diminution des produits financiers à hauteur de 2 millions d'euros.

8.6 Répartition de la dette financière courante et non courante par devises

| | Euro | USD ⁽¹⁾ | CAD ⁽¹⁾ | GBP ⁽¹⁾ | AUD ⁽¹⁾ | Autres ⁽¹⁾ | Total |
|---------------------------------------|------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|------------|
| Dette financière au 31/12/2025 | | | | | | | |
| Non courante | 9 | 45 | - | 25 | 23 | 30 | 132 |
| Courante | 129 | 3 | 85 | 18 | 40 | 97 | 372 |
| Dette financière au 31/12/2024 | | | | | | | |
| Non courante | 12 | 54 | - | 37 | 36 | 16 | 155 |
| Courante | 120 | 3 | 69 | 20 | 36 | 149 | 397 |

(1) Contrevaleur en euros

8.7 Programme de cession de créances

Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas de créances cédées dé-comptabilisées. Au 31 décembre 2024, ce montant s'élevait à 3 millions d'euros.

NOTE 9 PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

9.1 Variation de l'endettement financier net

| | 31/12/2024 | Écarts de conversion | Changements de périmètre | Flux de trésorerie | Variations des justes valeurs | Autres mouvements | 31/12/2025 |
|--|--------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 504 | (35) | (0) | 242 | | | 1 711 |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | (312) | (21) | 1 | 18 | | | (314) |
| Trésorerie nette (A) | 1 192 | (56) ^a | 1 ^a | 260 ^a | - | - | 1 397 |
| Dettes financières non courantes | 155 | (9) | | (27) ^b | | 13 | 132 |
| Dettes financières courantes | 85 | (2) | | (12) ^b | | (13) | 58 |
| Instruments financiers nets | (13) | 2 | | 7 | 2 | | (2) |
| Endettement financier brut (B) | 227 | (9) | - | (32) | 2 | 0 | 188 |
| Endettement financier net (A) – (B) | 965 | (47) | 1 | 292 | (2) | (0) | 1 209 |

(a) Augmentation de la trésorerie nette de 205 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de (39) millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposant en augmentation de 318 millions d'euros et en diminution de (357) millions d'euros.

9.2 Principales variations de l'endettement financier net au cours de l'exercice 2025

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|--------------|------------|
| Excédent (Endettement) net au début de l'exercice | 965 | 623 |
| Trésorerie provenant de l'activité | 1 115 | 1 139 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (280) | (257) |
| Charge d'intérêts sur dettes financières et obligations locatives | (58) | (71) |
| Dividendes versés | (249) | (271) |
| Retraitement du remboursement des obligations locatives | (236) | (201) |
| Autres (Effet des variations de change, périmètre et divers) | (48) | 3 |
| Excédent (Endettement) financier net à la fin de l'exercice | 1 209 | 965 |

NOTE 10 OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 Répartition des obligations locatives par échéances

| | Obligations locatives courantes | Obligations locatives non courantes | | | | | | Total échéance à plus d'un an |
|-------------------|---------------------------------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|-------------------------------|
| | Echéance à moins d'un an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus | |
| 31/12/2025 | 237 | 217 | 174 | 125 | 74 | 40 | 107 | 737 |
| 31/12/2024 | 214 | 191 | 164 | 122 | 76 | 45 | 123 | 721 |

L'échéancier des obligations locatives sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés se présente ainsi :

| | Obligations locatives courantes et non courantes | | | | | | | | |
|-------------------|--|--|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| | Valeur au bilan | Total des flux contractuels non actualisés | A moins d'un an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | 5 à 6 ans | 6 ans et plus |
| 31/12/2025 | 974 | 1 104 | 274 | 241 | 194 | 138 | 83 | 52 | 122 |
| 31/12/2024 | 935 | 1 089 | 251 | 223 | 188 | 140 | 88 | 53 | 146 |

10.2 Variation des obligations locatives

| | 31/12/2024 | Écarts de conversion | Changements de périmètre | Flux de Trésorerie | Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location | 31/12/2025 |
|-------------------------------------|------------|----------------------|--------------------------|--------------------|---|------------|
| Obligations locatives non courantes | 721 | (23) | (1) | | 40 | 737 |
| Obligations locatives courantes | 214 | (5) | 1 | (236) | 263 | 237 |
| Total obligations locatives | 935 | (28) | - | (236) | 303 | 974 |

NOTE 11 PASSIFS COURANTS

11.1 Passifs courants

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes financières courantes (1) | 58 | 85 |
| Obligations locatives courantes | 237 | 214 |
| Passifs d'impôt courants | 112 | 114 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 192 | 2 289 |
| Passifs sur contrats clients (2) | 1 505 | 1 384 |
| Provisions courantes (3) | 525 | 487 |
| Autres passifs courants, comptes de régularisation et assimilés : | 1 482 | 1 454 |
| <i>dont Personnel, organismes sociaux, Etat</i> | <i>1 165</i> | <i>1 161</i> |
| <i>dont Autres dettes non financières</i> | <i>317</i> | <i>293</i> |
| Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 314 | 312 |
| Instruments financiers - Couverture des dettes financières | 3 | 2 |
| Autres passifs financiers courants | 3 | 5 |
| Total | 6 431 | 6 346 |

(1) Cf. analyse en note 8 de l'annexe

(2) Cf. analyse en note 11.2 de l'annexe

(3) Cf. analyse en note 6.2 de l'annexe

11.2 Passifs sur contrats clients

| | 31/12/2024 | Ecart de conversion | Changements de périmètre et autres mouvements | Variations liées à l'activité | 31/12/2025 |
|---|--------------|---------------------|---|-------------------------------|--------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 702 | (19) | | 49 | 732 |
| Ecarts lié à l'avancement des contrats ⁽¹⁾ | 682 | (25) | 4 | 112 | 773 |
| Total des passifs sur contrats clients | 1 384 | (44) | 4 | 161 | 1 505 |

(1) Principalement composés des produits constatés d'avance sur des contrats de construction

NOTE 12 CHIFFRE D’AFFAIRES

12.1 Ventilation par nature de produits

| | Chiffre d'affaires 2025 | Chiffre d'affaires 2024 |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Ventes de biens | 3 090 | 3 182 |
| Prestations de service | 523 | 536 |
| Contrats de construction | 12 407 | 12 189 |
| Chiffre d'affaires | 16 020 | 15 907 |

Au titre des exercices 2025 et 2024, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

12.2 Carnet de commandes

Le carnet de commandes représente le volume d'activité restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

Au 31 décembre 2025, il s'établit à 13 685 millions d'euros.

| | 31/12/2024 | Ecarts de conversion | Changements de périmètre | Autres variations liées à l'activité | 31/12/2025 |
|--|---------------|-------------------------|-----------------------------|---|---------------|
| Carnet de commandes | 13 124 | -261 | 105 | 717 | 13 685 |
| dont maturité inférieure à 1 an | 7 150 | | | | 7 179 |
| dont maturité comprise entre 1 et 5 ans | 5 342 | | | | 5 699 |
| dont maturité supérieure à 5 ans | 632 | | | | 807 |

NOTE 13 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2025 intègre une charge de loyers d'environ 839 millions d'euros relative aux contrats de location exemptés de l'application de la norme IFRS 16. Ces montants concernent principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf.

13.1 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comptabilisés en résultat opérationnel courant se décomposent de la façon suivante :

| | 2025 | 2024 |
|---|--------------|--------------|
| Bénéfices attribués et pertes transférées sur opérations faites en commun | 41 | 37 |
| Produits sur cessions d'actifs | 126 | 111 |
| Reprises de provisions et dépréciations non utilisées | 131 | 133 |
| Autres produits opérationnels | 146 | 384 |
| Autres produits d'exploitation | 444 | 665 |
| Pertes attribuées et bénéfices transférés sur opérations faites en commun | (25) | (22) |
| Valeurs nettes des actifs cédés | (46) | (38) |
| Autres charges opérationnelles | (103) | (136) |
| Autres charges d'exploitation | (174) | (196) |

A compter de 2025, Colas a reclassé les transferts de charges, précédemment présentée en « Autres produits opérationnels », en diminution des charges d'exploitation qui les constituent. Ce reclassement ne change pas la performance de Colas mais modifie la présentation des postes « Achats consommés », « Charges de personnel » et « Charges externes » du compte de résultat.

13.2 Résultat opérationnel courant et autres produits et charges opérationnels

| | 2025 | 2024 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Résultat opérationnel courant | 579 | 544 |
| Autres produits opérationnels | - | - |
| Autres charges opérationnelles | (42) | - |
| Résultat opérationnel | 537 | 544 |

Le résultat opérationnel intègre une charge non courante de 42 M€ correspondant à une provision de 30 M€ pour prise en compte de nouveaux éléments sur un dossier de Colas Rail à l'international remontant à 2011, et une provision de 12 M€ sur un dossier aux USA.

NOTE 14 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

14.1 Analyse du coût de l'endettement financier net

| | 2025 | 2024 |
|--|-------------|-------------|
| Produits d'intérêts liés à la trésorerie | 28 | 28 |
| Produits des placements | 51 | 7 |
| Produits financiers | 79 | 35 |
| Charges d'intérêts liées à la trésorerie | (29) | (45) |
| Charges d'intérêts sur dettes financières | (62) | (20) |
| Charges financières | (91) | (65) |
| Coût de l'endettement financier net | (12) | (30) |

14.2 Autres produits et charges financiers

| | 2025 | 2024 |
|--|------------|-------------|
| Dividendes reçus de participations non consolidées | 1 | 3 |
| Reprises sur provisions financières | 2 | 11 |
| Autres produits | 9 | 2 |
| Autres produits financiers | 12 | 16 |
| Dotations aux provisions financières | (10) | (7) |
| Valeur nette comptable des actifs financiers cédés | (1) | (1) |
| Autres charges | (9) | (20) |
| Autres charges financières | (20) | (28) |
| Autres produits et charges financiers | (8) | (12) |

NOTE 15 IMPOT

15.1 Analyse de la charge nette d'impôt

| | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Impositions exigibles | (164) | (167) |
| Impositions différées | (7) | 11 |
| Rappels, dégrèvements d'impôts et autres impôts non liés au résultat | (18) | (17) |
| Impôts sur distribution | (6) | (5) |
| Charge nette d'impôt | (195) | (178) |

15.2 Rapprochement entre taux théorique d'impôt et taux effectif d'impôt (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux théorique d'impôt (taux applicable à la société Colas, société mère du Groupe, soit 25,83% en 2025 et 2024), et le taux effectif d'impôt de l'exercice sont les suivantes :

| | 2025 | 2024 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net (100%) | 298 | 314 |
| Neutralisation : | | |
| Impôt | 195 | 178 |
| Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées | (22) | (31) |
| Résultat des activités poursuivies avant impôts | 471 | 461 |
| Taux théorique d'impôt de l'exercice en France | 25,8% | 25,8% |
| Effet des différences permanentes | 3,6% | 1,4% |
| Actifs d'impôts différés non comptabilisés | 4,5% | 9,7% |
| Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts | 5,0% | 4,6% |
| Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères | 2,4% | (2,9%) |
| Taux effectif d'impôt | 41,4% | 38,6% |

Le taux effectif d'impôt de décembre 2025 inclus une charge de 17 millions d'euros au titre de la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises en France.

NOTE 16 RESULTAT NET PART DU GROUPE PART DU GROUPE DES ACTIVITES POURSUIVIES ET RESULTAT NET DILUE PAR ACTION

Le titre Colas ayant été retiré de la cote, il n'y a plus lieu de calculer un résultat net dilué par action.

NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE ET AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

17.1 Information sectorielle

Conformément à la note (b) du paragraphe 2 de la norme IFRS 8, le titre Colas ayant été retiré de la cote, il n'y a plus lieu de présenter l'information sectorielle.

17.2 Autres indicateurs

| | 2025 | 2024 |
|--|------------|------------|
| Résultat Opérationnel Courant | 579 | 544 |
| Charges d'intérêts sur obligations locatives | (46) | (41) |
| Résultat Opérationnel Courant ajusté | 533 | 503 |
| Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations | | |
| - Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 301 | 332 |
| - Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 225 | 134 |
| Retraitement des autres produits d'exploitation | | |
| - Reprises de provisions et dépréciations non utilisées et autres | (131) | (133) |
| EBITDA après Loyer | 928 | 836 |

| | 2025 | 2024 |
|---|------------|------------|
| CAF après coût de l'endettement financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés (i) | 902 | 793 |
| Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (ii) | (229) | (240) |
| Remboursement des obligations locatives (iii) | (236) | (201) |
| Cash-Flow libre (iv) = (i)+(ii)+(iii) | 437 | 352 |

NOTE 18 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2025 la somme des encours notionnels de chaque catégorie d'instruments de couverture utilisée, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et par devise pour les opérations de change.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

18.1 Couverture du risque de taux

| Swaps de taux | Échéances | | | Total | Total |
|------------------------|---------------|------------------|------------------|------------|------------|
| | Moins d'un an | de un à cinq ans | plus de cinq ans | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
| Sur actifs financiers | - | - | - | - | - |
| Sur passifs financiers | 2 | 30 | 48 | 80 | 220 |

| Options de taux | Échéances | | | Total | Total |
|------------------------|---------------|------------------|------------------|------------|------------|
| | Moins d'un an | de un à cinq ans | plus de cinq ans | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
| Sur actifs financiers | - | - | - | - | - |
| Sur passifs financiers | - | - | - | - | - |

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (GB) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les 25 années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2025, le montant du notionnel de ce swap est de 22 millions d'euros (19 millions de GBP).

18.2 Couverture du risque de change

| | USD ⁽¹⁾ | GBP ⁽¹⁾ | CAD ⁽¹⁾ | HUF ⁽¹⁾ | CHF ⁽¹⁾ | Autres ⁽¹⁾ | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|----------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|------------|------------|
| Achats à terme | 231 | 100 | - | 60 | 32 | 43 | 466 | 844 |
| Ventes à terme | 13 | 32 | 69 | - | 22 | 20 | 156 | 234 |

⁽¹⁾ Contrevaleur en Euros

18.3 Couverture du risque de matières premières

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|----------------|------------|------------|
| Achats à terme | 82 | 53 |
| Ventes à terme | 31 | 13 |

18.4 Autres couvertures

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------|------------|------------|
| Cross-currency swap | 20 | 20 |

Un cross-currency swap a été mis en place en 2025 afin d'assurer une couverture de change et de taux sur la dette financière de Colvias Chile.

18.5 Valeur de marché des instruments de couverture

Les calculs de valorisation du portefeuille ont été effectués par un prestataire indépendant, selon les usages en vigueur sur les marchés.

Au 31 décembre 2025, la valeur de marché (Net Present Value) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est positive à hauteur de 6 millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette des opérations de change et de taux d'intérêts du Groupe, et provient pour -1 millions d'euros d'opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture en juste valeur et pour 7 millions d'euros d'opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth, soit -0.5 million d'euros (y compris ICNE), est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit +0.5 million d'euros.

Ainsi, le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers, net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth, est de 7 millions d'euros (y compris ICNE), et se décompose de la manière suivante au bilan consolidé :

| | 2025 | 2024 |
|--|-----------|-----------|
| Instruments financiers – Couverture des dettes financières | 5 | 15 |
| Autres actifs financiers courants | 13 | 7 |
| Total instruments financiers inscrit à l'actif (a) | 18 | 22 |
| Instruments financiers – Couverture des dettes financières | 3 | 2 |
| Autres passifs financiers courants | 8 | 5 |
| Total des instruments financiers inscrits au passif (b) | 11 | 7 |
| Valeur nette des instruments financiers (a)-(b) | 7 | 15 |

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de 6 à 10 millions d'euros (et respectivement à 4 millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de 6 à 9 millions d'euros (y compris ICNE).

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers passerait de 6 à 7 millions d'euros (y compris ICNE).

NOTE 19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cette note complète les informations communiquées en notes 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 4.1 et 8.2 de l'annexe.

La présentation des engagements ci-dessous n'omet pas d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

Engagements de garantie et engagements contractuels divers

| Échéances | Moins d'un an | De un à cinq ans | Plus de cinq ans | Total 31/12/2025 | Total 31/12/2024 |
|-------------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Engagements donnés | | | | | |
| Avals et cautions | 196 | 64 | 65 | 325 | 311 |
| Engagements contractuels divers (1) | 21 | 54 | 88 | 163 | 174 |
| Engagements reçus | | | | | |
| Obligations contractuelles | - | - | - | - | - |
| Sûretés réelles données | | | | | |
| Hypothèques ou nantissements | 12 | 27 | 15 | 54 | 64 |

(1) Au 31 décembre 2025, des commandes de matériel ont été engagées pour un montant de 71 M€ (21 M€ fin 2024)

En 2025, la Société a émis des garanties en application de l'article 357 du Companies Act Irlandais de 2014 afin de couvrir les engagements pris par les filiales suivantes : Colas Teoranta, Colas Bitumen Emulsion (East), Continental Bitumen Emulsion (West), Colas Joint Venture, Colas Contracting Ltd, Atlantic Bitumen Company Ltd, Siac Bituminous Products Limited, Continental Bitumen Ltd.

NOTE 20 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

20.1 Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 62 782 pour l'exercice 2025, contre 64 357 en 2024.

20.2 Engagements envers le personnel

| | 31/12/2024 | Flux 2025 | 31/12/2025 |
|--|------------|-----------|------------|
| Indemnités de fin de carrière (IFC) | 175 | (1) | 174 |
| Médailles du travail et autres | 67 | (1) | 66 |
| Autres avantages post-emploi (pensions, nettes des actifs sur fonds de pensions) (1) | (7) | 8 | 1 |
| Total | 235 | 6 | 241 |

(1) Au 31 décembre 2025, la juste valeur des actifs de régimes de fonds de pension est supérieure de 1 millions d'euros à la valeur actualisée des obligations (voir note 20.3.2).

Ces engagements font l'objet de provisions enregistrées en passif non courant (cf. note 6.1 de l'annexe).

20.3 Engagements envers le personnel, engagements en matière de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) hors médailles du travail

20.3.1 Régimes à cotisations définies

| | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Montants comptabilisés en charges | 1 156 | 1 105 |

Les cotisations définies présentées ci-avant comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ; et
- aux caisses d'assurance chômage.

20.3.2 Régimes à prestations définies

Au 31 décembre 2025, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des régimes de pensions se détaillent comme suit :

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | |
|--|-------------------------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
| Valeur actualisée des obligations | 174 | 175 | 520 | 553 |
| Juste valeur des actifs du régime (fonds dédiés) | - | - | (534) | (573) |
| Plafonnement des actifs | - | - | 15 | 13 |
| Passifs / (Actifs) nets comptabilisés | 174 | 175 | 1 | (7) |
| Dont déficit comptabilisé en provision | - | - | 21 | 16 |
| Dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan | - | - | (20) | (23) |
| Ratio : fonds dédiés/valeur actualisée des obligations | - | - | 103% | 104% |

La juste valeur des actifs des régimes de pensions se répartit par type de support comme suit :

| | 31/12/2025 | | 31/12/2024 | |
|---------------------------------|------------|-------------|------------|--------------|
| | en valeur | en % | en valeur | en % |
| Instruments de capitaux propres | 125 | 23% | 160 | 28 % |
| Instruments de dettes | 261 | 49% | 283 | 49 % |
| Immobilier | 65 | 12% | 61 | 11 % |
| Fonds de placement | 13 | 2% | 10 | 2 % |
| Liquidités | 52 | 10% | 10 | 2 % |
| Autres | 18 | 3% | 49 | 9 % |
| Total | 534 | 100% | 573 | 100 % |

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | |
|---|-------------------------------|------------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Ouverture (au 1er janvier) | 175 | 156 | (7) | (7) |
| Coûts des services rendus et passés | 2 | 4 | (3) | (3) |
| Charge d'intérêt nette | 5 | 7 | 1 | |
| Charge totale reconnue | 7 | 11 | (2) | (3) |
| Ecarts de conversion | | | | |
| Changement de périmètre | | | | |
| Ecarts actuariels comptabilisés en capitaux propres (1) | (8) | 8 | 12 | 5 |
| Virements de rubriques et autres | | | (2) | (2) |
| Clôture (au 31 décembre) | 174 | 175 | 1 | (7) |

(1) Soit un total d'écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2025 présentés dans l'état des produits et charges comptabilisés de 4 M€. Les écarts actuariels sur pensions, soit 12 M€ en 2025, concernent les provisions pour 4 M€, et les actifs comptabilisés au titre des régimes excédentaires pour 16 M€.

Les écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres se détaillent comme suit :

| | Indemnités de fin de carrière | | Pensions | |
|--|-------------------------------|----------|-----------|----------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Effet des changements d'hypothèses démographiques | | | 1 | (2) |
| Effet des changements d'hypothèses financières | (8) | 8 | | |
| Effet des ajustements issus de l'expérience | | | 8 | 3 |
| Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers | | | 3 | (3) |
| Effet du plafonnement des actifs | | | - | 7 |
| Total | (8) | 8 | 12 | 5 |

Le montant des cotisations à verser aux fonds de pensions prévu en 2025 est estimé à 11 millions d'euros.

20.3.3 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les indemnités de fin de carrière, pensions et médailles du travail

| | 2025 | 2024 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Taux d'actualisation IFC et médailles : IBoxx € Corporate A10 | 3,845% | 3,381% |
| Taux d'actualisation pensions | 1,00% à 5,60% | 0,90 % à 5,70 % |
| IFC et médailles : Augmentation future des salaires (1) | 2,50% | 2,50 % |
| Pensions : Augmentation future des salaires (1) | 1,00 % à 4,00 % | 1,00 % à 4,00 % |
| Table de survie Femmes | Insee 2017-2019 Femmes | Insee 2017-2019 Femmes |
| Table de survie Hommes | Insee 2017-2019 Hommes | Insee 2017-2019 Hommes |
| Age de départ à la retraite des cadres | 65 ans | 65 ans |
| Age de départ à la retraite des Etam et compagnons | 64 ans | 64 ans |

(1) Taux d'inflation inclus

La sensibilité des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions à la variation des taux d'actualisation est présentée ci-dessous :

| Indemnités de fin de carrière (France) | Impact d'une variation de 70 points de base | |
|---|---|---------------------|
| | à la baisse (en M€) | à la hausse (en M€) |
| 31/12/2025 | +14 | -10 |

| Pensions (International) | Impact d'une variation de 50 points de base | |
|-----------------------------|---|---------------------|
| | à la baisse (en M€) | à la hausse (en M€) |
| 31/12/2025 | +28 | -27 |

Par ailleurs, une variation à la hausse du taux d'augmentation des salaires en France de 50 points de base entraînerait une augmentation de la provision pour 10 millions d'euros.

Ces impacts seraient également appréhendés dans l'état des produits et charges comptabilisés.

20.3.4 Avantages en actions

En 2025, des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été attribuées par Bouygues à certains collaborateurs de Colas et de ses filiales.

NOTE 21 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

21.1 Informations sur les parties liées

Identité des parties liées

| | |
|--------------------------|---|
| Parties liées en amont : | Bouygues, ses filiales, participations et entreprises associées. |
| Activités conjointes : | Sociétés en participation de travaux. |
| Coentreprises : | Carrières Roy, Ibys et diverses coentreprises non significatives. |
| Entités associées : | Tipco Asphalt, Mak Mecsek et diverses entreprises associées non significatives. |
| Autres parties liées : | Diverses sociétés non consolidées détenues par le Groupe. |

Détail des opérations avec des parties liées

| | Charges | | Produits | | Créances et disponibilités | | Dettes | |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|----------------------------|--------------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Parties liées en amont (1) | 83 | 90 | 93 | 78 | 984 | 817 | 47 | 42 |
| Activités conjointes | 21 | 18 | 44 | 75 | 136 | 113 | 45 | 41 |
| Coentreprises et entités associées | 22 | 19 | 58 | 68 | 31 | 31 | 8 | 4 |
| Autres parties liées | 143 | 127 | 29 | 92 | 65 | 65 | 24 | 29 |
| Total | 269 | 254 | 224 | 313 | 1 216 | 1 026 | 124 | 116 |
| Échéances à moins de 1 an | | | | | 1 216 | 1 026 | 124 | 116 |
| Échéances de 1 à 5 ans | | | | | | - | | - |
| Échéances à plus de 5 ans | | | | | | - | | - |

21.2 Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction présents au 31 décembre 2025

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité Stratégique.

Au 31 décembre 2025, ce Comité était composé de cinq membres : le Directeur Général et cinq dirigeants salariés.

Rémunérations directes :

Le montant des rémunérations directes allouées au Comité Stratégique en 2025 s'est élevé à 6,5 millions d'euros (6,3 millions d'euros en 2024), dont 3,4 millions d'euros de rémunération variable provisionnée au 31 décembre 2025 (le montant définitif étant définie en fonction de l'atteinte de critères de performance).

Retraite additive :

Le Directeur Général bénéficie d'un régime collectif d'assurance de retraite en actions Bouygues, à adhésion individuelle et facultative, relevant de l'article 82 du Code Général des impôts en lieu et place du régime relevant de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

Le Directeur Général relevant de l'article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale, conserve l'ensemble de ses droits acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2025 mais n'en acquerra plus au titre de ce dispositif.

L'engagement au titre de l'exercice de l'ensemble de ces dispositifs a représenté un montant de 404 934 euros au 31 décembre 2025 (soit 11 000 actions). Aucun versement n'a été effectué en 2025 à ce titre.

Autres dirigeants :

Les dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (cotisation employeur de 5,6% de la rémunération comprise entre 3 et 12 fois le plafond annuel de la sécurité sociale).

Par ailleurs, l'augmentation nette de la provision pour Indemnités de Fin de Carrière sur l'exercice 2025 pour ces salariés a été de 304 514 euros.

Rémunération long terme

Les dirigeants se sont vu octroyer le bénéfice de l'attribution conditionnelle d'un nombre maximum de 62 000 actions gratuites de la société Bouygues sous conditions de performance calculées sur trois ans (plan 2025, 2026,2027).

Rémunération des administrateurs

Le montant brut des rémunérations attribuées par Colas et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation aux administrateurs de Colas en 2025 s'est élevé à 224 940 euros et 219 880 euros au titre de 2024.

NOTE 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITE

22.1 Informations sur les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées

Les acquisitions de l'exercice 2025 concernent principalement Tipco Foods (Thaïlande), Seaboard (Etats-Unis), Saferail (France) et Guignard (France) pour un prix d'acquisition total de (88) M€ et une trésorerie acquise de +2 M€.

Les cessions concernent principalement Allied (Royaume-Uni) et JV Obalovna Rancirov (Tchéquie) pour un prix de cession total de +16 M€ et une trésorerie cédée de (3) M€.

Le prix d'acquisition net de cession et de la trésorerie des activités consolidées s'élève donc à (73) M€ et se décompose comme suit :

| | 2025 | 2024 |
|--|-------------|------------|
| Actif non courant | (74) | 5 |
| Actif courant | (7) | 28 |
| Passif non courant | - | (13) |
| Passif courant | 8 | (24) |
| Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées et de la trésorerie des sociétés acquises ou cédées | (73) | (4) |
| Dette nette sur activités consolidées | 1 | 5 |
| Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou la cession de filiales | (72) | 1 |

22.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

| | 2025 | 2024 |
|---|-------------|------------|
| Actif | | |
| Stocks | 27 | (20) |
| Avances et acomptes versés sur commandes | (25) | 1 |
| Clients et comptes rattachés | (13) | 159 |
| Actifs sur contrats clients | (73) | 65 |
| Autres créances courantes et actifs financiers courants | 40 | 69 |
| Sous-total Actif ⁽¹⁾ | (44) | 274 |
| Passif | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | (47) | (101) |
| Passifs sur contrats clients | 161 | 162 |
| Provisions courantes | 39 | (13) |
| Autres dettes courantes et passifs financiers courants | 46 | (47) |
| Sous-total Passif ⁽²⁾ | 199 | 1 |
| Variation du Besoin du Fonds de Roulement lié à l'activité | 155 | 275 |

(1) (Augmentation) / Diminution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

(2) Augmentation / (Diminution) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 23 DIFFERENDS ET LITIGES

23.1 Différends et litiges significatifs

Les sociétés du Groupe Colas sont engagées dans divers procès et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation financière du Groupe dans son ensemble. Les litiges sont examinés régulièrement, notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de ces évaluations. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Le détail des litiges provisionnés et de ceux qui ne le sont pas n'est pas communiqué, une telle information étant susceptible d'avoir une incidence sur l'issue de certains contentieux en cours.

23.1.1 France – Contrôles de l'Urssaf

L'ensemble des contrôles en cours de l'Urssaf et les litiges ou contestations y afférents concernant les allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon », sont évalués globalement par Colas. Le montant potentiel global des redressements sur ce fondement, y compris les majorations de retard, est évalué à 56,8 millions d'euros.

Les tribunaux judiciaires (pôle social), saisis de ces différents contentieux, ont rendu des premières décisions favorables à Colas le 30 juin 2025. L'Urssaf a interjeté appel.

23.1.2 France – Nouvelle Route du Littoral

Le groupement titulaire du marché de travaux MT 5.1 (construction de la digue, le « Groupement MT 5.1 »), dont GTOI (Colas) est membre à hauteur de 55%, a formé un recours indemnitaire contre son client la Région Réunion devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion (« TA »), au titre notamment de l'indemnisation de difficultés d'approvisionnement en enrochement, du paiement d'installations de chantier, de la prolongation des délais et de la restitution de pénalités de retard appliquées.

Le montant total des réclamations s'élève à 216,8 millions d'euros.

Par deux décisions du 22 octobre 2024, le tribunal a rejeté la quasi-totalité des demandes du Groupement MT 5.1, condamnant la Région à lui verser 122 000 euros.

Le 23 décembre 2024, le Groupement MT 5.1 a interjeté appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. La procédure est en cours.

Le Groupement MT 5.1 a également saisi le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion en vue de l'établissement par le tribunal du décompte général définitif du même marché.

La Région Réunion, faisant l'objet d'un recours indemnitaire par le groupement titulaire du marché de travaux MT 3 (réalisation d'un viaduc, le Groupement « MT 3 ») devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion, a appelé en garantie le Groupement MT 5.1 en relation avec une partie de ces réclamations, alléguant que l'indemnisation demandée par le Groupement MT 3 trouve sa cause dans des manquements du Groupement MT 5.1.

En février 2025, le tribunal administratif de Saint-Denis, ayant rejeté les demandes du groupement MT 3, a rejeté l'appel en garantie de la Région. Le Groupement MT 3 ainsi que la Région Réunion ont interjeté appel de ces jugements en avril et juillet 2025.

23.1.3 International – Dépôt d’une plainte par Colas Rail en relation avec un projet à l’international

En 2017, un audit interne puis une enquête externe sollicitée par Colas Rail ont mis en évidence au sein d’une filiale étrangère de Colas Rail, des paiements suspects relatifs à des contrats remontant à 2011 au profit de consultants locaux.

Colas Rail a déposé plainte en France. Les contrats de ces consultants ont été dénoncés et tout paiement interdit. En accord avec le client, Colas Rail a transféré le contrat de construction sans impact économique significatif pour le groupe Colas.

L’enquête consécutive à la plainte de Colas Rail est en cours. Après une longue période sans évolution, ce dossier a connu en octobre 2025 des développements faisant peser sur Colas de nouveaux risques.

NOTE 24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Colas est audité par Forvis Mazars et par PricewaterhouseCoopers Audit, nommés respectivement Commissaires aux comptes par l’Assemblée générale du 25 avril 2001 et du 17 avril 2019.

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge du contrôle des comptes consolidés du Groupe Colas (sociétés faisant l’objet d’une intégration globale).

| | Forvis Mazars | | PwC | |
|---|---------------|------------|------------|------------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| A – Audit | | | | |
| Société Colas | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Filiales intégrées | 4,6 | 4,7 | 3,3 | 3,7 |
| Sous-total | 4,8 | 4,9 | 3,5 | 3,9 |
| B – Services Autres que la Certification des Comptes (1) | | | | |
| Total | 4,8 | 4,9 | 3,5 | 3,9 |

(1) Services autres que la certification des comptes : il s’agit principalement de missions fiscales pour différentes filiales à l’international.

NOTE 25 LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés mentionnées sont consolidées par intégration globale, sauf mention particulière (ME : mise en équivalence).

| Sociétés | Siège social | % d'intérêt | |
|--|--------------------------------------|-------------|-------|
| | | 2025 | 2024 |
| France | | | |
| Métropole | | | |
| Colas France et ses filiales | Paris (75) | 100,0 | 100,0 |
| Aximum et ses filiales | Magny-les-Hameaux (78) | 100,0 | 100,0 |
| Spac | Nanterre (92) | 100,0 | 100,0 |
| Colas Rail et ses filiales | Courbevoie (92) | 100,0 | 100,0 |
| Société de la Raffinerie de Dunkerque | Dunkerque (59) | 100,0 | 100,0 |
| Colas Digital Solutions | Vélizy-Villacoublay (78) | 100,0 | 100,0 |
| Départements d'Outre-Mer | | | |
| Grands Travaux Océan Indien GTOI | Le Port – La Réunion | 100,0 | 100,0 |
| Société de Concassage et Préfabrication de La Réunion SCPR | Le Port – La Réunion | 100,0 | 100,0 |
| Colas Mayotte | Mamoudzou – Mayotte | 100,0 | 100,0 |
| Colas Martinique | Le Lamentin – Martinique | 100,0 | 100,0 |
| Sogetra | Les Abymes – Guadeloupe | 100,0 | 100,0 |
| Ribal Travaux Publics | Cayenne – Guyane | 100,0 | 100,0 |
| Territoires d'Outre-mer | | | |
| Société Colas de Nouvelle-Calédonie | Nouméa – Nouvelle-Calédonie | 100,0 | 100,0 |
| Europe (hors France) | | | |
| Colas Belgium et ses filiales | Bruxelles – Belgique | 100,0 | 100,0 |
| Colas Danmark A/S | Glostrup – Danemark | 100,0 | 100,0 |
| Colas Ltd. | Birmingham – Grande-Bretagne | 100,0 | 100,0 |
| Colas Hungaria | Budapest – Hongrie | 100,0 | 100,0 |
| Colas Polska | Sroda Wlkp – Pologne | 100,0 | 100,0 |
| Colas CZ | Prague – République Tchèque | 99,1 | 99,1 |
| Colas Slovakia | Kosice – Slovaquie | 99,6 | 99,6 |
| Colas Teoranta | Dublin – République d'Irlande | 100,0 | 100,0 |
| Colas Suisse Holding SA | Lausanne – Suisse | 99,2 | 99,2 |
| Destia Oy | Helsinki - Finlande | 100,0 | 100,0 |
| Mak Mecsek zrt (ME) | Budapest – Hongrie | 30,0 | 30,0 |
| Amérique du Nord | | | |
| Colas Canada Inc. et ses filiales | Toronto – Ontario – Canada | 100,0 | 100,0 |
| Colas Inc. et ses filiales | Morristown – New Jersey – Etats-Unis | 100,0 | 100,0 |
| Afrique – Océan Indien | | | |
| Colas Gabon | Libreville – Gabon | 89,9 | 89,9 |
| Colas Madagascar | Antananarivo – Madagascar | 100,0 | 100,0 |
| Colas Afrique | Cotonou – Bénin | 100,0 | 100,0 |
| Transinvest Construction Ltd. | Petite Rivière – Ile Maurice | 100,0 | 100,0 |
| Gamma Materials (ME) | Beau Bassin – Ile Maurice | 50,0 | 50,0 |
| Colas du Maroc | Casablanca – Maroc | 100,0 | 100,0 |
| Grands Travaux Routiers | Rabat – Maroc | 67,9 | 67,9 |
| Colas Africa Holdings | Le Cap – Afrique du Sud | 100,0 | 100,0 |
| Asie | | | |
| Tipco Asphalt (ME) | Bangkok – Thaïlande | 31,1 | 31,1 |
| Hincol (ME) | Mumbai – Inde | 30,0 | 30,0 |
| Colas Australia Group et ses filiales | Sydney – Australie | 100,0 | 100,0 |